

DIPA / WP 4 (Fr)

Novembre 1985

L'INFLUENCE DES STRUCTURES SOCIO - ECONOMIQUES  
SUR LE DEVELOPPEMENT DES PECHEES ARTISANALES  
SUR LES COTES DU BENIN

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES  
PECHEES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST  
D I P A**

**PROGRAMME FOR INTEGRATED DEVELOPMENT  
OF ARTISANAL FISHERIES IN WEST AFRICA  
I D A F**



DIPA/WP 4 (FR)

Novembre 1985

L'INFLUENCE DES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES  
SUR LE DEVELOPPEMENT DES PECHEES ARTISANALES  
SUR LES COTES DU BENIN

basé sur le travail de

F. J. H. JORIUN

Programme de développement  
intégré de la pêche artisanale  
en Afrique de l'Ouest  
GCP/RAF/192/DEN - GCP/RAF/198/DEN  
GCP/RAF/197/NOR

En coopération avec le Danemark et la Norvège et en collaboration avec la République Populaire du Bénin, le Département des Pêches de la F.A.O. réalise depuis Juin 1983 un programme de développement s'adressant aux communautés de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Ce programme est basé sur une approche intégrée qui tient compte à la fois des aspects techniques du développement et des besoins socio-économiques des communautés de pêcheurs.

Ce rapport est un document de travail, et les conclusions et recommandations données dans ce rapport et dans les autres rapports du DIPA (Développement Intégré des Pêches Artisanales) sont jugées appropriées au moment de la préparation. Les documents de travail n'ont pas été nécessairement approuvés pour publication par le Gouvernement concerné ni par la FAO. Le rapport peut être modifié au fur et à mesure que nos connaissances s'élargissent.

Les désignations employées et la présentation des éléments dans cette publication n'impliquent pas l'expression de quelque opinion que ce soit de la part de la FAO en ce qui concerne le statut légal de tous pays, territoire, ville ou zone ou en ce qui concerne la délimitation de frontières ou limites.

Projet D I P A  
Boîte Postale 1369  
Cotonou, R. P. du Bénin  
Télex : 5291 FOODAGRI                      Tél. : 330925/330624

Paul Jorion travaillait comme  
Socio-anthropologue du Projet DIPA en 1984 et 1985

TABLE DES MATIERES

Page

1. PORTRAIT SOCIOLOGIQUE DE LA PECHE ARTISANALE AU BENIN	1
1.1 La distinction entre pêcheurs Béninois et Ghanéens	1
1.2 La question de l'accès à la terre	4
1.3 Campements de pêcheurs sur la Côte Béninoise	7
1.4 Types d'équipages sur la côte Béni- noise	8
1.5 Equipement utilisé dans la pêche arti- sanale au Bénin	11
1.6 Le complexe plage/village lagunaire problèmes de dimensions ethniques, religieuses et politiques	13
1.6.1 La dimension ethnique	14
1.6.2 La dimension religieuse	16
1.6.3 La dimension politique	20
1.7 Les trois catégories de pêcheurs Béninois	23
1.8 Les coopératives de pêcheurs	31
2. LES ASPECTS ECONOMIQUES DE LA PECHE ARTISANALE	36
2.1 L'opération de l'unité familiale	36
2.1.1 L'activité principale des femmes la production et l'éducation des enfants	36
2.1.2 Les autres activités des femmes	40
2.2 Les aspects de la pirogue	43
2.2.1 Le système de partage	44
2.2.2 Le système de compagnie	50
2.2.3 Economies (épargne) et amortis- sment	53
2.3 Distribution et commercialisation	56

-----

## 1. PORTRAIT SOCIOLOGIQUE DE LA PECHE ARTISANALE AU BENIN

Les pêcheries artisanales au Bénin se pratiquent sur la côte-est du "Golfe de Guinée" célèbre pour la pêche. Cette zone s'étend de la Mauritanie à l'Ouest du Nigéria. On considère généralement que la montée fertile s'arrête quelque part sur la longitude de Lomé, permettant ainsi des fluctuations saisonnières qui se retrouvent à environ 60 kilomètres au large de la frontière Ouest du Bénin. La pêche béninoise n'est donc pas par conséquent fort riche. Environ 2/3 des pêcheurs du Bénin ont adopté un mode de vie nomade (ou de transhumance) (déterminé par les déplacements saisonniers des bancs de poissons) et suivant ainsi le mouvement des poissons de la côte ghanéenne à l'Ouest du Nigéria, rejoignant même par moments leurs frères pêcheurs de la côte Ouest-africaine poissonneuse du Cameroun, du Gabon et du Congo.

Les pêcheurs itinérants du Bénin résident une grande partie de l'année à Cotonou, soit à Placodji, aux environs du Port Principal ou dans la Baie de Siafato (voir carte en annexe). Certains d'entre eux cependant, ont une base de résidence semi-permanente sur la côte. Pour calculer le nombre de pirogues de pêche au Bénin, il faudrait qu'un recensement soit organisé à un jour bien précis, ce qui n'a jamais été possible. Un chiffre de 600 pirogues - dont plus d'un tiers se trouverait aux environs de Cotonou - approcherait la réalité. La différence essentielle entre Cotonou et les autres localités côtières réside dans le fait que la plupart des embarcations du port de Cotonou sont motorisés, ce qui n'est que la moitié des cas des autres localités de la côte.

Mis à part les pêcheurs itinérants, on trouve également des pêcheurs sédentaires qui vivent au bord de la mer, et qui possèdent le plus souvent des pirogues simples. Ces derniers utilisent en général des sennes de plage et des filets dormants. Une autre catégorie de pêcheurs se compose d'individus pour qui la pêche est occasionnelle. Ils habitent les villages lagunaires qui sont à environ 1 kilomètre de la plage.

### 1.1. La distinction entre pêcheurs Béninois et Ghanéens

Aborder la pêche béninoise nous conduit inévitablement à aborder le sujet des pêcheurs "ghanéens".

Il est peut être souhaitable de traiter d'abord de ce sujet avant tout, étant donné qu'il a son importance, et que dans le passé il a été l'objet de malentendus considérables.

On dit souvent qu'il est difficile de trouver des solutions nationales aux difficultés que rencontrent les pêcheurs béninois étant donné que 45 à 50 % des pêcheurs qui pratiquent cette activité dans les eaux béninoises sont des étrangers, en l'occurrence des Ghanéens. Dans un contexte européen où la nationalité est définie sur une base purement géographique, la question de nationalité est en général claire : Les enfants sont déclarés à la naissance et chaque individu possède une pièce d'identité ou un passeport qui lui permettra au besoin d'attester de sa nationalité.

Dans le contexte Ouest-africain, les choses ne sont pas aussi nettement définies. On acquiert souvent une nationalité pour avoir longtemps appartenu à un groupe ethnique particulier, et à travers des relations généalogiques. Les naissances ne sont pas toujours automatiquement enregistrées officiellement et la possession de carte d'identité ou de passeport reste un privilège ; (par exemple, pour traverser la frontière, c'est plus une question de relations individu-agent de douanes que de présentation de papiers spécifiques).

Partant de là, on doit donc comprendre que la nationalité de "ghanéen" attribuée à un pêcheur dérive de son origine ethnique, et n'a pas grand chose à voir avec son lieu d'établissement ou même sa "nationalité" du point de vue technique.

Les pêcheurs béninois qui sont reconnus comme tels, appartiennent aux 2 groupes ethniques principaux, les Xweda (ou Pedah ou Wydah) et les Xwla (ou Plah ou Popo). Ces groupes se sont toujours, suivant une ancienne tradition dévoués (consacrés) à la pêche maritime - quoique dans le passé cette activité ait été surpassée par le commerce européen en mer qui leur permettait d'offrir leurs services de débarquement aux paquebots de passage. Des membres d'autres groupes ethniques tels que les Nago, les Fon, et les Adja peuvent également se retrouver dans la catégorie des pêcheurs reconnus béninois, mais ils représentent un

nombre minime, et deviennent pêcheurs (ou sont devenus pêcheurs) par suite d'une histoire familiale très complexe.

De manière empirique, on peut considérer que tous les autres pêcheurs qu'on trouve sur la côte béninoise sont étiquetés comme étant des "ghanéens". Ces pêcheurs "ghanéens" appartiennent essentiellement aux 3 groupes ethniques suivants : les Keta (de la ville ghanéenne de Kéta), qui sont des Eweh de la péninsule de Anlo, les Gen de la région d'Accra et les Mina (de la ville ghanéenne de El Mina) qui font partie des Fanti. L'établissement des Mina sur la côte Togolaise date du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> siècles ; la plupart des Mina sont donc "techniquement" partant des togolais. Ceci est également valable pour beaucoup de Keta dont un grand nombre s'est installé à Anécho au Togo (à quelques kilomètres de la frontière Togo-Bénin) vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle. (Dans le cas de ces groupes, l'attribution d'une nationalité est souvent faite de manière pragmatique selon que le pêcheur manie mieux l'anglais - auquel cas il serait ghanéen - ou le français, et dans ce cas il est considéré comme togolais.).

La plupart des "ghanéens" ont adopté le mode de vie itinérant (nous verrons pourquoi plus tard) qui s'accomode souvent de grands talents en matière de pêche. Il existe donc une autre tendance pragmatique à considérer comme ghanéen tout pêcheur béninois qui adopte le mode de vie de la transhumance et qui est très habile à la pêche (de la même manière qu'au Congo et au Gabon, un pêcheur de talent est pris pour un "béninois"). Ceci attire notre attention sur le fait que l'étiquette "de ghanéen" ne reflète pas tant la nationalité que la compétence professionnelle. Le Nomadisme conduit toujours à la suspicion, et dans ce cas précis, la suspicion est accrue par le fait que les "ghanéens" constituent un groupe professionnel très apte. Leur efficacité en matière de pêche est très grande par rapport à celle des locaux, "d'où le portrait plutôt limite" qu'on en fait.

Ceci évoque aussi la notion de "caste" : Un groupe social qui est doublement défini, premièrement comme un groupe professionnel, ensuite comme une société qui "à cause de l'endogamie" est vue par les autres comme possédant une "essence" différente de celle des autres groupes. Dans le cas de nos pêcheurs "ghanéens" (il faut garder à l'esprit que les pêcheurs étant dans une position structurelle semblable au Gabon et au Congo sont catalogués comme "Béninois")

nous avons ici affaire à une caste qui en principe est au bas de l'échelle sociale.

On peut se demander pourquoi ils sont au bas de l'échelle, mais on ne doit pas oublier que ceci est loin d'être un cas particulier au Bénin : il semblerait que c'est un trait universel que les pêcheurs en mer soient considérés comme les plus bas de la plus basse classe. L'une des raisons est peut être qu'ils partagent avec les mineurs (qui eux aussi se retrouvent au plus bas niveau de l'échelle sociale), le privilège très peu commode de pratiquer une activité à grands risques : "gagner sa vie au prix de sa propre vie parfois". Le sociologue doit à ce point mentionner l'image mythologique fautive des gens qui travaillent en mer (pêcheurs et marins) ou dans les entrailles de la terre (mineurs) ; mais une raison peut être plus vraisemblable serait leur appartenance à la classe des "prolétariens" qui ne possèdent que le fruit de leur labeur étant donné qu'il ont perdu l'accès à la terre (ceci sera développé dans le prochain chapitre).

### 1.2. La question de l'accès à la terre

Il n'y a pas de grand mystère pour découvrir pourquoi les Keta ont abandonné la péninsule de Anlo à l'origine. La pression démographique a poussé un grand nombre d'entre eux à quitter leur petit lopin de terre où ils étaient spécialisés dans la culture intensive de l'oignon. Ce n'est donc pas par suite d'un choix délibéré qu'ils sont devenus des pêcheurs itinérants : ils y ont été obligés par un concours de circonstances.

Ceci apparaît de nouveau comme un trait universel des pêcheurs en mer : leur spécialisation ne dérive pas d'un choix délibéré mais plutôt d'un concours de circonstances imposé à eux dans le temps. Ceci implique une considération importante lorsqu'on traite du sujet des pêches maritimes : ce n'est pas en donnant à un pêcheur à temps partiel du matériel de pêche et des moyens technologiques appropriés qu'il en deviendra pour autant un pêcheur à temps plein.

Pour comprendre cela, on doit considérer très brièvement le processus historique de l'établissement des peuplades sur la côte du Bénin. Ces terres ne semblaient pas convoitées pendant une assez longue

période. Seules les razzias en quête d'esclaves pour le royaume du Dahomey semblent avoir forcé les Adja, Xwla et Xweda à prendre refuge dans les environnements marécageux de la lagune et de la plage. Les Peuplades s'installaient là aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles lorsque cela semblait moins dangereux que de rester dans des zones de terre plus exposées et plus fertiles. C'est seulement au début du 19<sup>e</sup> siècle que les riches métis Afro-Brésiiliens ont commencé à coloniser systématiquement la région entre Cotonou et Grand Popo en établissant des campements pour leurs suites et leurs esclaves. Au 20<sup>e</sup> siècle, la plantation de cocotiers au bord de la mer jusqu'à la lagune créa une nouvelle attraction vers la côte, tandis que l'enclave béninoise située dans le territoire togolais entre Grand Popo et Hilacondji jouissait économiquement de sa situation privilégiée.

L'appropriation des terres a ensuite suivi le modèle d'usage en Afrique de l'ouest : La 1<sup>ère</sup> famille à s'installer s'appropriait de la portion de terre qui convenait à l'étendue de ses cultures faites après le sarclage et les feux de brousse ; la 2<sup>e</sup> famille prenait ce qu'il restait de terre, etc... jusqu'à ce que la totalité de terre cultivable soit partagée entre les différents clans. Vers le début du 20<sup>e</sup> siècle, lorsque la pêche maritime a commencé à être sérieusement pratiquée par des pêcheurs sédentaires et itinérants, la côte avait déjà été presque totalement morcelé entre les premiers habitants.

Ceci signifie que pour s'installer, les nouveaux venus (petits groupes de pêcheurs) devraient demander l'autorisation aux propriétaires des terres. Ces derniers vivaient habituellement dans les villages lagunaires plus à l'intérieur des terres. L'autorisation leur était accordée dans la plupart des cas sans trop de difficultés, à condition que les nouveaux arrivants acceptassent de faire (d'offrir) les sacrifices d'usage aux divinités de la terre et qu'une prime annuelle soit assurée au propriétaire. (Le montant était récurrent mais était progressivement oubliée au fil des ans). Malgré cela, cependant l'occupation des terre restait précaire pour les pêcheurs de la côte, car l'autorisation pouvait être retirée et en plus l'on pouvait interdire à l'occupant de planter des arbres ou de construire des bâtiments (ou une habitation) permanents - ce qui explique l'aspect arti-

ficiel des campements côtiers, tous fait de branchages. (La situation dans ce domaine était quelque peu différente dans l'enclave allant de Grand Popo à Hila-Condji ; là, à cause de négociations subtiles entre Allemands et Français à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le territoire était divisé de telle façon que la plage appartenait au Dahomey et les villages lagunaires au Togo.

Ceci a donc permis aux pêcheurs en mer de se procurer des terres et d'être propriétaires des terrains qu'ils occupaient et de ce fait permettaient à ceux qui en avaient les moyens de construire des habitations avec du matériau plus durable).

La minimisation du risque implique qu'un individu qui a eu accès à la terre ne la sacrifiera pas au profit d'une spécialisation dans les activités de pêche en mer. En fait, l'une des principales priorités reste, comme on l'a indiqué plus haut, la recherche de la nourriture journalière que la terre va presque toujours fournir alors que ce n'est pas aussi sûr pour la mer. Cela explique pourquoi la plupart des Coopératives de pêcheurs maritimes mises sur pied dans le passé au sein d'un projet PNUD/FAO au Bénin ont connu des échecs du point de vue économique. Dans leur grande majorité, les pêcheurs qui se sont inscrits à ces coopératives appartenaient aux villages lagunaires et étaient donc des propriétaires terriens. Leur stratégie de minimisation du risque impliquait des activités d'horticulture dépassant largement les autres activités telles que la pêche, ce qui avait pour conséquence directe un nombre insuffisant de jours passés en mer (15 à 35 jours par an) pour les membres de la coopérative.

Inversement, si l'on a refusé à un individu - pour des raisons historiques par exemple - l'accès à la terre (à cause de la pression démographique de l'utilisation des terres pour les pâturages, de la réduction progressive des terres cultivables etc...) il peut à ce moment-là se convertir à une action "prolétarienne" telle que la pêche à plein temps. Dans ce cas, la minimisation du risque prend un autre aspect : et signifiera que les pêcheurs devront suivre avec une mobilité continue les déplacements des bancs de poisson et adopter une attitude de transhumance comme des spécialistes authentiques. Pour arriver à cela, le pêcheur devra pouvoir se déplacer d'un campement à un autre. C'est de là que résultent les diffé-

rentes sortes de campements de pêcheurs que nous allons examiner dans le prochain chapitre.

### 1.3. Campements de Pêcheurs sur la côte Béninoise.

La "Compagnie" est le type d'association le plus commun parmi les pêcheurs itinérants. Comme on le traitera plus en détail plus loin, nous ne ferons que mentionner ici qu'il est très rare qu'un pêcheur (se déplace) seul d'un campement à un autre (sauf pour des raisons familiales). Le plus souvent il se déplace dans le cadre d'une "société" et ceci pour des raisons de profit socio-économique en matière de pêche.

Nos études au Bénin ont révélé qu'il existe 3 types de campements marins, quoique les catégories ne soient pas déterminées de manière claire et précise. On peut les appeler : 1) les campements de base, 2) les campements-satellites et 3) les campements saisonniers.

Les campements de base marquent les origines de la famille. C'est l'endroit où on honore les ancêtres, et que l'individu dénomme, "chez lui". On visite souvent le campement de base : un individu retournera dans ce campement à l'occasion du décès d'un membre de la communauté, pour des cérémonies rituelles annuelles, ou tout simplement pour les salutations d'usage et pour distribuer de l'argent à ses parents. C'est également l'endroit où l'homme peut trouver une femme, même si elle n'appartient pas à la même lignée que lui. Il arrive que la compagnie passe plusieurs semaines ou des mois dans ce campement de base chaque année, mais cela n'est pas forcément effectué. L'endroit peut ne pas être réputé comme zone de grande pêche, mais souvent, il a été fructueux en prise de poisson du moins au début de l'installation. Le campement de base présente des particularités démographiques telles que les suivantes : les enfants et les vieillards constituent le gros de la population avec un déficit marqué en femmes adultes et presque pas d'homme adulte. Une partie de la terre au moins appartient à ses habitants ce qui veut dire que l'on peut y enterrer ses morts et les habitations peuvent être construites en dur.

Les Campements-satellites sont des endroits où le pêcheur séjournera au moins une saison par an.

La terre ne lui appartient souvent pas et il devra payer ses tributs aux divinités locales qui peuvent ne pas correspondre à ses dieux. En cas de décès dans un tel endroit, son corps sera rapatrié à son campement de base pour les cérémonies rituelles et l'enterrement.

L'homme dans ces cas-là aura une femme et des enfants à la base-satellite où il ira régulièrement en visite. Ses autres femmes, s'il en a, seront dans d'autres bases-satellites ou dans son campement de base. Dans le cas d'un paysan, il aura toutes ses femmes au village, alors que le citadin peut avoir des femmes dans plusieurs endroits différents. On doit noter ici que la dispersion des "partenaires" (car le mariage formel n'existe pratiquement pas chez les population animistes du Bénin) est signe encore une fois du trait universel et commun aux peuplades itinérantes en bord de mer : organiser la vie de famille est assez difficile si l'on doit constamment être parti et au cas où un homme peut se le permettre il aura plusieurs foyers dans les localités qu'il visite de manière régulière. Pour donner un exemple réel, un pêcheur béninois a eu une femme au Bénin et cinq au Congo. Du point de vue démographique, les bases-satellites se distinguent par leurs fonctions d'abris de famille. En l'absence des compagnies, en effet, la plupart des familles se composent exclusivement de femmes et d'enfants. On y verra très peu d'hommes et presque pas de vieillards, la plupart d'entre eux ayant pris leur retraite pour rentrer dans leur cellule de base. Par contre, lorsque les "sociétés" sont là, il y a plus d'hommes que de femmes en ce sens que le nombre d'hommes adultes correspond au nombre de femmes, mais qu'en plus il y a beaucoup de jeunes gens entre 15 et 25 ans qui constituent en général le gros des "Sociétés".

#### 1.4. Types d'équipages sur la Côte Béninoise

Ce que nous cherchons à mettre en exergue à présent, c'est une certaine typologie de pêcheurs béninois, une classification de sous-groupes qui ont une réalité sociologique. Avant d'obtenir ceci, nous devons en savoir plus sur les types d'équipage (en laissant pour l'instant de côté la question de leur rentabilité économique) et les types de matériel qu'il utilisent. Commençons donc par les équipages :

Les équipages sont composés d'une ou plusieurs pirogues motorisées. Une pirogue qui fait de la senne tournante comprendra un équipage de 12 personnes, alors que la pirogue utilisant le filet à sardinelle sera conduite par un équipage de 6 à 8 pêcheurs. Mais ce que l'on considère comme un équipage permanent est composé d'un plus grand groupe que ceux cités précédemment.

#### "Les Compagnies".

La Compagnie - comme on l'a déjà dit - est une entreprise économique qui a sa propre organisation et son propre système de participants qui sera décrit dans le prochain chapitre. L'équipage qui est associé à la Compagnie est un peu plus élargi que les 12 membres d'une pirogue de senne tournante. L'équipage de la compagnie prévoit une réserve d'homme (3 à 4) au cas où certains de leurs compagnons seraient empêchés par des circonstances particulières. Elle comptera donc de 15 à 16 hommes. Lorsqu'ils utilisent un filet de senne tournante, 3 ou 4 hommes resteront sur le rivage. Si la compagnie possède 2 bateaux, elle pourra embarquer les 2 bateaux pour le filet à sardinelle dans la même journée.

#### Les Equipages "Sédentaires".

Dans les équipages sédentaires béninois, il y a plus d'effectifs : 25 à 30 hommes soit le double sinon plus du double du nombre maximum d'hommes qu'une pirogue peut contenir. Ce que l'on appellera "équipage" sera beaucoup plus élargi que le nombre d'hommes qui vont vraiment en mer. Cet équipage comprendra donc les pêcheurs (qui doivent travailler et ceux qui doivent les relayer au cas où), les pêcheurs retraités et les jeunes hommes qui sont en cours de formation.

Les choses peuvent être clarifiées par un exemple très simple : Examinons "l'équipage" de Milagnawe Kekessi à Ayiguenou: Des 26 hommes qui composent l'équipage, 7 d'entre eux ne vont pas du tout en mer : il y a 4 vieillards qui ont été des pêcheurs (de l'équipage) mais qui sont à présent retraités. Ils aident à la réparation des filets et à l'exécution d'autres petits travaux sur la pirogue. On leur donne une part égale des recettes de pêche au même titre que les autres membres de l'équipage. Il y a aussi 3 jeunes hommes (âgés de moins de 13 ans) qui sont considérés

comme trop jeunes pour aller en mer. Ils aident dans toutes les activités qui se font sur le rivage. La raison pour laquelle ils sont considérés comme des membres de l'équipage est qu'ils sont "les héritiers potentiels désignés" qui vont rejoindre le groupe des pêcheurs dans quelques années. Dans la plupart des cas, ce sont des enfants ou des petits enfants du propriétaire de la pirogue qui en est soit le capitaine, soit l'un des hommes retraités.

Il y a un autre sous-groupe de six hommes qui sont des spécialistes authentiques de la pêche (capitaine, mécanicien, spécialiste des flotteurs, ou spécialiste de la tête de file) ; pour une sortie en mer il faut seulement 4 hommes de cette envergure et ils se relayent la place en cas de départ en mer. Pour faire une partie de pêche de seine tournante, on a encore besoin de 8 autres personnes que l'on choisit généralement parmi les 13 hommes qui complètent le reste de l'équipe "au sens large du terme". on choisit ces 13 hommes suivant leur disponibilité et leur compétence ; une certaine hiérarchie dans la sélection est bien définie entre eux pour ce qui est de la compétence. Dans tous les cas, tous les membres "officiels" de l'équipage reçoivent toujours leur part lorsque le bateau accoste.

Il y a aussi un équipage prévu pour s'occuper de la pirogue non motorisée qui est destinée à la pêche à la seine. 6 ou 7 hommes manipulent la pirogue tandis que le reste de l'équipage tire le filet. En contraste avec la pêche à l'épuisette et les opérations de pêche à la sardine, tous ceux qui participent aux opérations de pêche à la seine à leur début sont considérés comme membres de l'équipage lors du partage des grains. Ceux qui s'y joignent un peu plus tard seront seulement qualifiés à l'étape de la distribution du poisson avant la vente, pour leur consommation personnelle. Les campements saisonniers sont inoccupés (vides) lorsque les compagnies s'en vont. Partiellement reconstruits à chaque saison de pêche sur un vieux site, on construit très sommairement, ces campements saisonniers existent seulement aux endroits où la pêche est bonne à l'occasion et dans des circonstances où la base-satellite ne peut être établie. Le campement se compose alors essentiellement d'hommes de la compagnie. Le chef de la compagnie peut y avoir quelques unes de ses femmes et enfants, mais habituellement, les seules femmes présentes dans ce genre de campement sont

celles désignées pour la cuisine. Ces femmes peuvent être ou pas des épouses des membres de l'équipage. Les seuls enfants qui les accompagnent sont les nourrissons au sein.

Cette typologie s'applique seulement aux campements de pêcheurs transhumants. Parallèlement à ces bases itinérantes on trouve également des campements permanents de pêcheurs sédentaires qui combinent les fonctions de campement de base, de base-satellite et de campement saisonnier. Ce qui arrive également c'est que certains campements sont polyvalents et ont plusieurs fonctions ; par exemple, un campement particulier peut être une base-satellite pour un groupe de familles et être un campement saisonnier pour d'autres.

Examinons quelques cas sur la côte béninoise (voir carte en annexe 2) :

- Adounko Plage (campement de Akpanji) : base-satellite ;
- Hio Plage (campement de Noussoho) : base-satellite ;
- Hio Plage (campement de de Gaule (Lawson) : campement saisonnier ;
- Djegbadji Plage (plusieurs campements) : campements saisonniers ;
- Ayiguénou : campement de base permanent, etc...

Avec les petits filets dormants, les tonga et les sovi, un groupe de 4 ou 5 hommes se rassemblent de manière plus ou moins régulière pour poser chacun leurs filets. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, le propriétaire du bateau recevra sa part de la prise, qu'il ait activement participé ou non à la pêche ou par le fait qu'il ait simplement prêté son matériel. Ces groupes informels ne sont pas considérés comme des équipages à proprement parler.

#### 1.5. Equipement utilisé dans la Pêche Artisanale au Bénin

Bien que notre but ne soit pas d'entrer dans des détails techniques trop avancés sur le matériel utilisé par les pêcheurs, il est à ce sujet afin de mieux définir nos sous-groupes.

Comme, il a déjà été mentionné, les principaux filets utilisés par les pêcheurs en mer sont :

- 1) - Les filets de senne de plage de dimensions variées et localement dénommés "agence" pour la taille standard et "aguener" pour la plus petite taille ;
- 2) - La senne tournante ; localement appelé "watcha" ou "withi" ;
- 3) - Le filet dormant à sardinelle appelé "mahoundo" qui vient du mot "mahoun" signifiant sardinelle et "do" signifiant filet. (C'est de la même manière que le filet de senne de plage est appelé "yovodo" de "yovo" (hommes blancs) et "do" (filet) ;
- 4) - Le grand filet dormant appelé "tonga" ou "tounga" dont les mailles sont larges d'un pouce environ ;
- 5) - et enfin le plus petit filet dormant appelé "sovi" dont les mailles sont d'un demi-pouce à peu près.

Comme nous l'avons déjà vu, il ne faut une pirogue motorisée que lorsque l'équipage fait une pêche à la senne tournante et à la sardinelle. Le moteur standard en usage est de 40 CV Yamaha. La rentabilité sera étudiée plus tard, mais pour l'instant il suffit de dire qu'à cause du coût de carburant, de la maintenance du moteur et du coût du matériel de pêche même, la pêche à la senne tournante et à la sardinelle reviennent plus chers par rapport à la pêche au filet dormant. Le cas de la pêche à la senne de plage est intermédiaire : il est d'un coût raisonnable sur une base journalière car il n'y a pas de coût de carburant ou de moteur, alors que le filet en lui même est très cher. Cependant, les pêcheurs n'achètent jamais le filet neuf mais plutôt reapieste des filets qui existaient déjà et qu'on peut réparer et agrandir selon les besoins. Les parties abîmées ou déchirées peuvent simplement être remplacées.

Un point important à retenir est que - à moins que l'équipement n'ait été fourni par un système de crédit extérieur - seuls les pêcheurs vraiment professionnels et habiles en la matière peuvent courir le risque d'acheter et d'utiliser les filets de senne tournant et de filet dormant à sardinelle.

1.6. Le complexe plage/village lagunaire :  
problèmes de dimensions ethniques,  
religieuses et politiques.

Lorsqu'on traite de la pêche au Bénin pour les localités situées entre Cotonou et la frontière togolaise, on doit distinguer deux secteurs : la section de Cotonou à Grand Popo où le côté plage comme le côté lagunaire appartiennent au territoire national ; et la partie de Grand Popo à Hila-Condji, où à cause de la situation de terre enclavée, seul le côté plage fait partie du territoire béninois. Cette situation a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une remarque en ce qui concerne l'accès aux terres (voir carte 2, en annexe). Ce qui va être expliqué dans les paragraphes suivants ne s'applique donc que partiellement à la terre enclavée, où, à cause de circonstances particulières, les relations entre gens de la plage (d'appartenances ethniques variées) et gens des lagunes du groupe ethnique Mina vivant au Togo, est très mince : Peu d'entre eux se joignent aux groupes de pêche. De plus, il existe deux activités qui ont beaucoup d'importance dans les autres secteurs où la plage et la lagune sont très liées, mais qui ici sont soit inexistantes (il n'y a pas de production de sel car la lagune est trop étroite) ou insignifiante (on fait très peu d'extraction d'huile de coco à cause de la condition dérisoire des plantations de coco).

Sur le reste de la côte aux endroits où la route inter-Etats est à 4,5 kilomètres au moins de la plage, il existe une inter-relation assez complexe entre les gens installés dans les campements au bord de la plage, les villageois des lagunes et les villageois vivant du produit du marché ou les villes longeant la route inter-Etat.

Les campements sur la plage sont généralement construits avec du matériel non durable et ont une population de 80 à 250 habitants environ ; les villages lagunaires sont construits avec du matériau durable et peuvent compter jusqu'à 1000 habitants. A chaque village lagunaire correspondent un à 5 campements sur mer que l'on dénomme collectivement "plage" en français et "huta" en fon. Les campements individuels portent souvent le nom d'un célèbre pêcheur (mort ou vivant) suivi du mot "Condji" qui en mina signifie village ou maison. C'est ainsi que l'on a des noms tels que Avlékété-Plage ou Houta qui est constitué de

campements portant les noms de Hokognon-Condji et Setor-Condji.

Entre les populations occupant les campements sur la plage, il existe une certaine solidarité suivant les affinités ethniques ou le voisinage géographique. Entre un des ces campements et sa "métropole" lagunaire, il y a une relation un peu plus complexe. Il y a une relation immédiate qui a déjà été examinée et qui est engendrée par la propriété des terres attribuées aux gens des lagunes. Il y a aussi les relations par mariage quoique rare à cause des barrières ethniques entre gens de plage et de lagune. Il y a les liens immédiats d'une nature économique : certains habitants des lagunes appartiennent à un équipage de la plage, ou de manière plus informelle ils participent massivement aux opérations de senne de plage afin qu'ils reçoivent leur part lors de la distribution du poisson ; inversement, les gens de la plage achètent des légumes aux habitants des lagunes ou occasionnellement du poisson d'eau douce lorsqu'il y a pénurie de poisson de mer. Le village lagunaire constitue également un point de transit important pour la commercialisation du poisson, par le fait que la liaison entre le village et les marchés intérieurs est assurée par des pistes qui conduisent à ces marchés situés en bordure de la route goudronnée. Les légumes qui ne sont pas consommés localement sont transportés sur la tête du village lagunaire au marché situé en bordure de route (en général les marayeuses font ce travail mais il existe aussi des porteurs hommes semi-professionnels pour cela). On commercialise également une partie du poisson de cette manière. Un chiffre approximatif selon les marayeuses montrerait que 50 % du poisson fumé et 20 % du poisson frais arrivent au marché de la grande route en passant par les villages lagunaires. L'autre partie est dirigé vers Cotonou, ou Ouidah par des taxis payés par des bonnes femmes qui circulent régulièrement le long de la route des pêches, qui est la piste assez large longeant la côte.

#### 1.6.1. La dimension ethnique.

Il existe toujours des relations entre groupes de voisinage mais le degré de leurs relations excellentes dépendra beaucoup de l'opinion mutuelle des groupes ethniques en question. Ceci s'explique fort bien grâce aux facteurs historiques. Par exemple les relations seront moins étroites entre les anciens groupes envahisseurs et les groupes ethniques parmi lesquels les

premiers se sont procurés des esclaves, parfois même il y a un siècle.

Les Fon constituent une population dynamique qui bénéficie toujours de son prestige qu'elle a acquis sur le plan historique. En général les Fon ne sont pas beaucoup aimés par les autres groupes ethniques qui ont eu, à une certaine période, à souffrir de leurs activités belliqueuses. Les Fon ne sont pas spécialement réputés pour la pêche, mais le système des coopératives leur a donné l'occasion dorée d'avoir accès à la pêche maritime.

Après les Fon, viennent les Xwla et les Xwéda. Les Xwla avaient naguère tenu le petit royaume de Popo ; les Xwéda tenaient le royaume de Ouidah qui a été envahi et annexé par les Fon en 1738. Comme nous l'avons vu plus tôt, les Xwla et les Xwéda constituent les deux groupes principaux parmi lesquels sont recrutés les pêcheurs professionnels.

Alors que dans la région entre Cotonou et Ouidah les habitants des lagunes sont essentiellement Fon, entre Ouidah et Grand Popo, les villageois lagunaires (qui sont les propriétaires terriens) sont des Xwla et des Xwéda. La plupart des meilleurs pêcheurs de ces deux groupes ethniques se sont exilés au Cameroun, au Gabon et au Congo.

Au bas de l'échelle, on trouve différents groupes ethniques souvent étiquetés globalement sous le terme de "ghanéens". Ce problème a été traité plus tôt à cause du rôle essentiel de ces ethnies dans la pratique de la pêche.

Dans cette catégorie, plus les groupes ethniques sont différents et plus leurs relations de coexistence sont difficiles. Par exemple il existe des relations très tendues entre les gens d'AvIékété Plage et les Fon qui gèrent les bateaux de coopérative (avant qu'ils n'accèdent aux coopératives ces gens devraient se contenter de compléter les équipages "ghanéens" et

encore seulement en qualité de main d'oeuvre non spécialisée), et les ghanéens beaucoup plus habiles (ces derniers sont essentiellement des Eweh d'Anécho, Togo). En dépit de la différence dans la qualité professionnelle les Fon dirigent quand même la plage sans rencontrer trop d'oppositions.

(Remarque : Ceci est cependant la manière dont les choses apparaissent à la surface pour le néophyte. Les indications nous ont été données qu'à un niveau plus profond des sociétés secrètes ou semi-secrètes, les catégories peuvent être beaucoup moins définies suggérant ainsi que les intérêts politiques et religieux peuvent mener à une logique toute particulière).

#### 1.6.2. La dimension religieuse.

Le portrait qui a été fait jusqu'ici se rapproche beaucoup de celui que ferait un observateur externe qui ne partage pas le système des valeurs des acteurs. Cependant, les motivations du pêcheur en tant qu'individu resteraient obscures si l'on ne prend pas en considération ses systèmes de valeur.

Les religions universelles telles que le Christianisme et l'Islam n'ont eu qu'un effet tout à fait superficiel sur les populations des pêcheurs dont nous parlons dans ce document. La religion qui leur est commune à tous est le culte animiste des dieux qui portent des noms variés tels que : Vodoun pour les Fon, Thron pour les Eweh, ou Orisha pour les Yoruba. Ces dieux sont identifiés aux forces de la nature telles que le tonnerre (pour les Fon : Sakpata), les sources (pour les Fon : Ahosou) etc... Ces dieux sont également identifiés aux ancêtres déifiés par exemple Xebioso qui s'apparente à Shango, roi d'antan de l'Oyo (Ouest du Nigéria).

Les gens ici ont une vision de leurs êtres comme défié et battu par une force adverse : les Vodouns mécontents, les ancêtres mécontents, les sorcières "professionnelles" (en fon : azéto) ou les ennemis personnels (humain !) qui pour vous nuire recourent aux sorciers (humains également) qu'on appelle en Fon : boto ou nouwato). Pour savoir l'origine de ses malheurs, ou pour conjurer le sort (par exemple avant un voyage important, une décision importante, etc...) on a recours à la consultation du Fa pour les Fon, Afa pour les Eweh, ou Ifa pour les Yoruba. Le

guérisseur/prêtre connu en fon sous le nom de Bokonon découvre la source du malheur ou de la menace d'un mauvais sort et donne des directives quant aux sacrifices appropriés à effectuer. Un "contre"-sorcier (en fon Mehwlenganto) peut alors aider à retrouver les forces et à retourner le mal à ceux qui l'ont engendré.

Le complexe Vodoun-Fa nous donne une représentation de la vie assez compréhensible quoique paranoïde. L'affabilité de la vie ne peut être comprise qu'à la lumière de cette terreur absolue qui règne au niveau de la vie secrète dans laquelle les sorcières cannibales rivalisent avec les sorciers empoisonneurs qui cherchent à enlever toute force de votre vie. La résistance que le Vodoun-Fa a opposé aux religions universelles (laissant une empreinte massive dans les cas où elles sont localement pratiquées) peut s'expliquer par le fait que le Vodoun-Fa a des possibilités d'expliquer de manière complète tout incident de la vie.

Ce qui semble être une attitude superstitieuse pour quelqu'un de l'extérieur est vu par celui qui vit la situation comme une prudence nécessaire à adopter envers les puissances destructives du monde. Ce qui semble être du fatalisme est ici la croyance rationnelle que l'on atteint en prenant conscience que ce n'est pas la peine d'essayer de lutter lorsque les forces du mal se mobilisent contre vous. Le côté positif de cette vision de la vie est la solidarité qui maintient le groupe familial et l'absence totale de sentiments de culpabilité chez l'individu ; le prix à payer est une attitude de crainte pour la vie, une passivité grandissante et une disposition d'esprit qui décourage l'individu de toute initiative en dehors de son cercle familial.

En ce qui concerne nos pécheurs, les implications d'une telle situation sont qu'un homme doit composer avec les dieux qui exercent leurs pouvoirs sur les lieux sur lesquels ils s'installent. La force de ce dieu tout comme la puissance d'un saint chrétien (au Brésil, Vodoun a été traduit par "Santos" (Saint) réside dans les miracles qu'il fait et du bien dont il a fait preuve vis à vis de ses adorateurs. Les cultes locaux sont dirigés par un prêtre appelé en fon Vodounnon et Vodounsi). Ces croyances rappellent singulièrement les Eglises mystérieuses de la Grèce ancienne en ce que les fidèles (plus particulièrement

les femmes) doivent passer une longue période de réclusion et d'initiation durant laquelle on les familiarise aux attributs secrets du Vodoun et à la langue secrète, mais aussi à des sujets plus concrets tels que la sexualité et la gestion familiale. Les cultes Vodoun ont un impact certain sur les pêches dans plusieurs domaines :

- 1) Ils organisent le culte des dieux marins et décident quels sacrifices effectuer selon la situation de la pêche. En cas de saison difficile, on fait beaucoup plus de sacrifices : c'est à dire que si une chèvre ne semble pas convenir pour obtenir la clémence des dieux, un taureau doit être sacrifié, et si cela ne marche pas, il n'est pas rare que ce soit un être humain qui y paie de sa vie.
- 2) Les cultes Vodoun traitent de la politique de pêche au jour le jour ainsi que de la vie économique en général. On récupère des amendes chez les conducteurs de pirogues qui auraient enfreint l'interdiction de pêche hebdomadaire (Zogbodo tous les 8 jours dans la région de Ouidah, Glatin, tous les 5 jours dans la zone de Grand Popo). Ces cultes déterminent également la clôture saisonnière des pêches sur la lagune (peut être est-ce dommage pour la santé de la pêche dans les lagunes, que ces saisons closes traditionnellement se voient perturbées de contre-ordres du Gouvernement stipulant "le droit de travail à chaque travailleur"). Un très bon exemple de l'influence des cultes vodoun dans la politique des activités de pêche est survenu à Ayiguenou lorsque le tout puissant prêtre Vodoun Tchabassi, serviteur de Dangbeto, le dieu python arc-en-ciel usa de son influence pour terrifier les femmes et les conscientiser sur la nécessité pour elles en tant que membres de la coopérative de transformation (conservation) de poisson et de vente, à une gestion financière plus saine.
- 3) Enfin, les cultes Vodoun jouent un rôle essentiel dans la vie sociale de la pêche artisanale en empêchant l'esprit de différentiation entre pêcheurs. Un pêcheur qui gagne beaucoup plus que ses collègues sera soudain possédé par un dieu. Etant donné que cet état de prostration survient après des libations avec la hiérarchie locale du Vodoun, on pense souvent qu'il s'agit d'une drogue qui est administrée à l'intéressé. Afin d'obtenir l'autorisation de quitter le temple, le possédé doit

payer pour les sacrifices nécessaires - consommés collectivement - jusqu'à ce que le dieu qui a choisi de se manifester en lui soit satisfait. Une telle redistribution forcée de la richesse remettra ce pêcheur au même niveau financier que n'importe quel autre pêcheur de la communauté. Les mécanismes de redistribution des biens existent dans toutes les communautés de pêcheurs ou de paysans. L'originalité du cas des pêches artisanales béninoises réside dans le fait inhabituel de recourir à la possession mentale de l'être.

On devrait préciser qu'à l'intérieur d'une religion si animiste, être un croyant d'un dieu particulier ne nous empêche pas de croire à d'autres divinités. Ce n'est pas comme croire en Selah qui vous empêche de croire au Dieu Chrétien, mais plutôt comme si on était voué à un saint patron particulier, ce qui ne vous empêche pas de croire à la sainteté et à la puissance d'autres saints. Ce n'est donc pas le cas du pêcheur Eweh qui vivant dans un village fon où l'on vénère un certain dieu, doit mépriser ce dieu : au contraire, les vodoun ont une existence locale qui est respectée par tout un chacun.

Le fait n'est pas de savoir si oui ou non un projet de l'Unité de Développement de la Pêche (UDP) devrait composer avec ces croyances locales. Mais le fait de les ignorer peut conduire à la confrontation et même au meurtre, alors que d'un autre côté, trop prendre ces cultes en compte de manière exagérée tel qu'assister à toutes les cérémonies, peut paraître comme un encouragement muet de ce qui ne paraîtrait pas acceptable aux yeux des autorités gouvernementales. Dans ces cas, l'homologue national peut être tiraillé par deux positions - certains dont les habitudes du milieu se rapprocheraient de la tradition du lieu seront tentés de participer aux cultes des pêcheurs - tandis que d'autres auront tendances à vouloir supprimer tout culte dit "retrograde". Tout le monde sait également que la religion Vodoun a une certaine emprise à cause de sa franchise et des fondations sur les craintes communes - sur tout individu qui l'approche, même les européens et les américains.

Quoique de nature plus carnavalesque, les Zangbeto (gens de la nuit) et les Egoungoun (Fantômes) doivent être également mentionnés dans leur rôle influent sur la politique des pêches. Organisés par

des confréries liées au pouvoir politique traditionnel (chefferie), ils installent des acrobaties devant des maisons appartenant à des malfaiteurs en essayant de les embarrasser, de leur faire honte afin qu'ils reviennent dans la voie normale de l'obéissance sociale. Les Zangbétos ont par exemple intervenu lorsque les femmes de la coopérative d'Adounko ont trahi leur solidarité en acceptant des prix élevés demandés par les propriétaires des plantations de cocotiers.

### 1.6.3. La dimension politique.

La structure politique est complexe à cause de la survie partielle des chefferies d'antan sous la nouvelle organisation politique (1972). Le pays est divisé en 6 provinces (Ouémé, Atlantique, Mono, Zou, Borgou, Atacora) ayant à leur tête un préfet. Ces provinces sont divisées en districts régis par des chefs de district. Le plus bas niveau de l'organisation officielle est celui de la commune dirigée par un maire. Ce qu'on a ici appelé "village" est encore plus petit qu'une commune. C'est une agglomération composée d'un certain nombre d'habitations auxquelles on ajoute les campements sur la plage qui ont été construits sur les terres attribuées au village. Dans les villages plus grands on trouve un Délégué qui est le représentant du maire. Il s'occupe essentiellement de faire régner l'ordre alors que le Trésorier s'occupe des questions financières telles que la gestion de la pirogue du village qui sert à traverser la lagune. La commune d'Avlékété est constituée des villages d'Adounko, Houndodji, Hio, Axlobwé, Avlékété, Agbétotomè et Agouin ; de leurs hameaux dépendants et de 15 campements sur la plage qui sont affiliés à eux. Adounko, Hio, Avlékété et Agouin ont un délégué et un Trésorier. Ce n'est pas le cas pour les autres.

Maire, Délégué et Trésorier sont élus par les populations sous le contrôle des responsables politiques locales.

On s'attend à une condition quoique pas toujours respectée qui est la connaissance du français qui est la langue administrative. Un principe qui semble être à la base du choix de ces personnages officiels est qu'il ne doivent pas appartenir à la famille qui tient traditionnellement la chefferie. Ce principe fait partie de la lutte contre le féodalisme qui est l'un des objectifs du gouvernement.

La chefferie traditionnelle était exercée par le membre le plus âgé de la famille qui a fondé le village. Le principe de succession était basé sur la descendance suite patrilinéaire, ce qui signifie qu'un père serait remplacé par son fils le plus âgé et vivant et la série des fils serait ainsi épuisée jusqu'à ce qu'on retourne à une autre branche de la famille la plus âgée. Des conflits peuvent se produire entre les différentes branches et aussi un héritier désigné et qui ne rassemble pas les critères peut être éliminé d'un commun accord. Comme nous l'avons vu, le principe de propriété de la terre basé sur l'ordre d'arrivée signifie que presque toutes les terres du village (ou au moins la partie centrale) appartiennent à la famille ou au clan fondateur. L'emblème de l'autorité du village était le siège et on disait donc du chef qu'il occupait le siège. Ce système a été abandonné à l'orée de la Révolution Marxiste de 1972.

Les maire et délégué appartiennent souvent de nos jours à des familles qui prétendaient auparavant au siège, ce qui au village est une source de témoin entre les nouveaux et les anciens dirigeants. Etant donné que la famille fondatrice a conservé sa propriété prépondérante de la terre, et étant donné que le chef de la famille fondatrice est toujours considéré par les villageois comme celui qui détient l'autorité sacrée de ses ancêtres, il y a souvent un déséquilibre très net au niveau de l'autorité du village. Les obligations de police sont officiellement du domaine du Délégué mais il est un accord tacite qui fait que toute décision de nature morale telle que la clôture saisonnière de la pêche lagunaire ou l'interdiction de certains types d'équipements ne peut être renforcée que si elle est soutenue conjointement par l'autorité de l'héritier au trône et celle du Vodounnon ; ces deux personnalités pouvant mobiliser des puissances "célestes" contre les malheurs, alors que les autorités révolutionnaires n'y ont pas accès.

En gros, il y a un sentiment au village qui dénote que les structures révolutionnaires, bien que puissantes à leur manière, font un peu "nouveau riche" par rapport aux vieilles structures ; ceci est particulièrement vrai lorsque le Maire ou le Délégué se trouvent appartenir à une famille du plus bas niveau de l'échelle, par exemple s'il vient d'un hameau précédemment habité par des esclaves.

Le fait qu'au moins 50 % des pêcheurs et une proportion encore plus grande de pêcheurs professionnels reste entièrement en dehors de la structure politique (officielle ou officieuse) pose bien sûr de sérieux problèmes à l'UDP lorsqu'il s'agit de traiter avec les représentants des pêcheurs en tant que groupe. Parfois on remarque une certaine tendance chez un président de coopérative de se porter volontaire pour être représentant, jouant sur le fait que les coopératives, par opposition aux pirogues privées, sont considérées comme politiquement acceptées (agréées). Ceci voudrait dire encore une fois que les pêcheurs dits "ghanéens" seront ignorés. (Il semblerait que dans les années 60 il ait existé un chef des pêcheurs dans divers campements).

On doit également ajouter que les Comités tels que celui mentionné ci-dessus pour Avlékété n'ont pas été officiellement nommés. Cependant un Comité a été formé à Avlékété composé de représentants aussi bien du côté Fon (coopératives) que du côté ghanéen, après un malheureux incident. Sur les suggestions d'un sous-groupe de pêcheurs, le projet pilote avait commencé la construction d'un abri à Sètor-Condji, sur un endroit choisi par les pêcheurs eux-mêmes, étant entendu que les pêcheurs choisiraient un endroit approprié et localement agréé. Le propriétaire de la terre - qui l'avait retenue comme garantie de la terre arriva un jour pour protester contre la construction sur ses terres. Dans la discussion qui suivit, il fut molesté par les membres des coopératives. Le cas fut transféré à la Gendarmerie de Quidah. C'est ainsi que le projet pilote a jugé nécessaire d'avoir un comité dans cette communauté mais en la concentrant au maximum au niveau des pêcheurs et des marchandes de poissons.

### 1.7. Les 3 catégories de pêcheurs béninois

Les 3 catégories de pêcheurs béninois ont été brièvement présentées, mais il serait peut-être bon à présent d'en donner un portrait plus complet.

Quels sont les trois types ?

- Le premier groupe est celui des pêcheurs sédentaires, travailleurs à mi-temps peu professionnels que l'on appellera ici "pêcheur amateur". Ils ont accès à la terre et vivent habituellement dans le village lagunaire et sont de petits fermiers. Pour ce qui est de la pêche maritime, ces pêcheurs n'y vont qu'occasionnellement en tant que membres de l'équipage et travaillant sur une base rotative ; on les voit souvent sur la plage, soit en train d'aider à la senne de plage ou pour tirer les pirogues sur la plage, deux occupations pour lesquelles ils seront récompensés en poissons. Les pêcheurs "amateurs" ont beaucoup plus été affectés ces dernières années par la création des coopératives que les autres catégories de pêcheurs. (Ce sujet sera traité plus tard).

- La deuxième catégorie est composée de pêcheurs à plein temps, semi-nomades et hautement professionnels. Pour résumer leur appellation nous les nommerons "les Béninois". Ils vivent au bord de la mer, n'avaient pas accès à la terre et par conséquent ne pouvaient construire que des maisons en chaume de palme dans lesquelles ils vivaient. Ce sont des pêcheurs professionnels mais aux moyens financiers limités. Ils appartiennent en général à l'un des groupes ethniques béninois qui se sont spécialisés dans la pêche : les Xwéda ou les Xwla.

- la troisième catégorie est composée de pêcheurs itinérants permanents et hautement professionnels que l'on appellera "ghanéens". Ce sont des pêcheurs

professionnels d'une remarquable habileté. Ils font partie des "compagnies" dont les moyens financiers sont, dans le contexte national, considérables. Dans la plupart des cas ils appartiennent à l'une des ethnies d'origine ghanéenne ; les Eweh ou les Fanti mais parfois ils peuvent appartenir aux ethnies Xwéda ou Xwla.

Ayant donné cette classification spécifique des pêcheurs béninois, nous pouvons à présent entrer dans les détails.

Commençons par le 3<sup>e</sup> groupe de pêcheurs "ghanéens" qui sont les pêcheurs véritablement professionnels. Un pêcheur qui appartient à ce groupe peut facilement passer 200 jours par an en mer. Il est le prototype de pêcheur qui appartiendrait à une "compagnie" possédant 2 ou 3 pirogues motorisées et un ensemble complet des équipements de pêche les plus coûteux (exemple les sennes de plage, les sennes tournantes et les filets maillants). S'il n'utilise pas un de ces équipements, il utilise l'autre ; tandis que la compagnie en tant que groupe peut user de plus d'un type d'équipement dans une seule journée.

Le nombre de ces compagnies au Bénin est plutôt bas. La plupart d'entre elles se situent au niveau du Port de Cotonou (à cause des facilités offertes par le port) ou sur la baie adjacente de Siafato (qui leur évite de traverser la barre très forte au delà). Dans les 5 villages du Projet Pilote du Bénin, il n'y a que 3 compagnies authentiques à ce titre sur 56 équipages connus. Deux d'entre elles étaient gérées par des pêcheurs Keta (Eweh - Anlo) et la 3<sup>e</sup> par un Xwla (natif de Avloh près de Grand Popo). Pour donner une idée de l'efficacité des compagnies comparées aux autres équipages, on peut remarquer que les ventes en gros des 3 compagnies ont eu en Décembre 1984 des bénéfices de 3 à 8 millions de F.CFA, alors que ces bénéfices s'élevaient de 30.000 à 400.000 F.CFA pour les autres équipages. Comme nous le verrons plus tard, l'efficacité de la compagnie est liée à la pression qu'elle exerce sur ses membres ; le système tout entier est parfois proche de l'esclavage "domestique" traditionnel ou de la reconnaissance personnelle traduite comme un assujettissement.

Voyons à présent le 2<sup>e</sup> groupe les "béninois" qui sont des pêcheurs professionnels mais ayant des

moyens limités. Nous venons tout juste de dire combien peu de bénéfiques ce type de pêcheur pouvait es-compter comparé au "ghanéen". Il est un fait cependant que le pêcheur appartenant à ce groupe a des parents proches, des "frères" qui exercent le métier de pêcheur plus lucratif au Cameroun, au Gabon ou au Congo. De cette somme d'argent gagnée en dehors du Bénin, on ne sait pas exactement combien revient au pays, et ceci a fait l'objet d'une consultation récente au Congo, et dont les résultats seront rapportés dans une autre partie.

Le pêcheur béninois peut posséder des équipements des plus coûteux, tels que les sennes de plage ou des filets maillants, et posséder une pirogue motorisée, mais il est plus fréquent de voir ces pêcheurs avec des pirogues non motorisées qu'ils utilisent avec une petite senne de plage ou pour poser des filets maillants.

Son équipage consiste grosso modo en quelques membres appartenant à sa cellule familiale. Contrairement aux membres du 3<sup>e</sup> groupe, des ghanéens, et même du 1<sup>er</sup> groupe, le pêcheur en mer "amateur", le pêcheur béninois sédentaire montre souvent des signes indiscutables de pauvreté.

Ces gens semblent être en fin de compte les perdants du système tel qu'il existe actuellement. Contrairement à leurs frères plus chanceux qui pratiquent la pêche dans les eaux plus poissonneuses de la côte d'Afrique Centrale, ces pêcheurs n'ont pas vraiment réussi. La plupart d'entre eux appartiennent en principe aux ethnies Xwla et Xwéda, d'autres sont des Fon, des Adja ou des Nago. Certains d'entre eux sont également libellés comme étant des ghanéens étant donné qu'on sait que leurs ancêtres sont venus de la côte ouest, mais vu aussi que ces gens sont de type très sédentaire, leur appartenance ghanéenne ne relève plus que de l'histoire.

Enfin, considérons les pêcheurs du premier groupe, qui sont des pêcheurs en mer amateurs et très peu professionnels. Jusqu'à une époque encore récente, les pêcheurs de ce groupe ne possédaient aucun équipement de pêche en mer digne de ce nom, quoique certains d'entre eux, peut être dû au fait qu'ils habitent dans les villages lagunaires, possédaient des petits équipements de pêche pour la lagune, comme les petits sennes,

etc... Comme on l'a mentionné plus tôt, ces villageois qui contrôlent tout accès à la terre à cause de leurs droits traditionnels sur les possessions de leurs ancêtres, ne sont que des pêcheurs occasionnels qui ne participent à une partie de pêche en mer réelle que 10 à 20 fois par an. Ils sont souvent sur la plage les après-midi lors du retour des pirogues, puisque leur assistance à faire accoster la pirogue leur vaudra une récompense comprenant une petite quantité de poisson fraîchement pris, source très valable de protéine animale pour ces horticulteurs. En plus, certains de ces amateurs sont également des pêcheurs en eau douce occasionnels ou du moins ils sont étroitement liés aux pêcheurs des lagunes.

L'association de ces "amateurs" avec la pêche maritime a toujours été du type suivant : Ils font partie de la réserve en force humaine d'un équipage côtier, et comme nous l'avons déjà vu, en cette qualité peuvent être appelés de temps en temps pour boucher un trou de cet équipage. La fréquence de leur départ en mer dépend beaucoup des talents qui leur sont reconnus : ceux-ci sont en général peu élevés. Très peu de gens des lagunes sont considérés comme des spécialistes dans aucun équipage.

La raison - contrairement au pêcheur sédentaire béninois de la plage - qui explique la prospérité de ces individus, est qu'ils se trouvent structurellement dans la position la plus favorable de minimisation du risque. Ils ont la possibilité d'exercer plusieurs activités leur permettant de programmer une stratégie diversifiée. Au dessus de la pêche maritime on doit mentionner - exclusivement pour les hommes, l'horticulture, la pêche dans la lagune, les plantations de cocotiers et les ressources provenant des propriétés de palmiers : huile de palme et alcool de palme.

### 1) L'Horticulture

Les surfaces pouvant être cultivés par un individu s'échelonnent de 0,80 ha (pour le piment) à 0,5 ha pour le maïs. L'unité de surface utilisée est le Kanti (0,04 ha), supposé être la surface qu'un homme peut cultiver seul en une journée.

Les cultures développées ici sont par ordre décroissant d'importance :

- le maïs (de 5 à 12 kanti)
- le niébé, une sorte de haricot blanc (4 à 10 kanti)
- les arachides (2 à 5 kanti)
- les tomates (3 à 8 kanti). Les femmes possèdent également des champs de tomates de 3 kanti environ.
- le piment (2 à 3 kanti).

Ces espèces sont celles cultivées dans les villages entourant la lagune. Durant les 10 dernières années, la pression sur les terres cultivables n'a fait que diminuer et si l'on considère la nécessité du système de jachère, on peut dire qu'il n'y a presque pas de surface qui n'ait à ce jour été utilisée.

La grande irrégularité des pluies dans la région rendant encore plus difficile le développement d'une stratégie économique d'une année à une autre, d'autre part, favorise l'adaptation à des circonstances prévalentes en concentrant dans cette période l'activité qui semble être la plus favorisée d'une saison donnée. Ainsi dans les années 1960, les gens des lagunes abandonnaient l'horticulture pour la pêche dans la lagune si celle-ci était florissante. Quand dans les années 1970 la pêche dans la lagune a connu un certain déclin, les gens se sont de nouveau tournés vers les cultures, malheureusement dans le même temps, la pression démographique avait conduit le voisinage dans les activités d'horticulture à plein temps pour annexer les premiers jardins des gens des lagunes. La propriété des terres non cultivées n'a pas été assez bien définie pour permettre d'éviter des frictions.

## 2) La Pêche dans la lagune

En général, la prospérité de la pêche lagunaire n'a pas cessé de baisser durant les 20 dernières années. Le manque de précipitation et l'envasement progressif sont tenus responsables de la situation. Quoique la quantité de poisson pris diminue, il n'y a aucune preuve inéquivoque que le poids total du poisson pris soit inférieur, tandis que le nombre de pêcheurs lagunaires à plein temps ou occasionnels n'a fait qu'augmenter. (A Hie, par exemple, on croit qu'en l'espace d'une génération le nombre de pêcheurs en eau douce est passé de 12 à 120).

La situation de chaque village dépend beaucoup de la taille de la lagune qui avoisine les lieux.

Une lagune étroite ne permettra pas de faire de longues rangées de barrage qui sont d'usage dans les autres endroits. Ces barrages appartiennent à des familles et peuvent être vendus ou laissés individuellement ou par rangée entière. Les prix demandés pour un barrage simple (25.000 F pour l'achat et 2.000 F pour la location annuelle) montrent que la pêche reste rentable (un pêcheur en mer de Hio a récemment acquis 500.000 F.CFA d'une rangée de 20 barrages qui provoquait la division d'une famille).

Des mesures de protection ont cependant été prises pour empêcher une érosion plus poussée dans la pêche. Tout l'équipement de pêche utilisé dans la pêche maritime a été interdit d'usage dans la pêche lagunaire. En 1978, des ghanéens avaient eu une pêche miraculeuse en utilisant la senne de plage dans la lagune mais ceci avait tourné en émeute. Il fut donc décidé par la Gendarmerie que la senne de plage serait interdite d'usage pour toujours dans la lagune. La pêche à la ligne a en principe été également interdite mais les gens continuent de l'utiliser.

A part les barrages, la pêche lagunaire la plus bénéfique est celle qui utilise la pêche à l'épervier. Un pêcheur peut faire de 700 à 900 F.CFA de gain journalier en plus du poisson qu'il garde pour la consommation familiale. Il arrive même qu'un pêcheur gagne 100.000 F.CFA par mois (ce qui représente le salaire d'un fonctionnaire de première catégorie avec 5 à 10 ans d'expérience), des barrages durant la période des crues (de Janvier à Avril). Les petits sennes de plages sont également utilisées pour capturer les crevettes dans des parties de la lagune qui se rapprochent de l'embouchure de mer. Aux endroits où la lagune est assez large, ou dans la plaine d'inondation de la rivière Aho, les acadjas, célèbres au Bénin (parcs dans lesquels le poisson est attiré par la végétation empilée et pourrissante) représentent aussi de bons bénéfices.

Une famille nucléaire aura 4 acadjas que l'on récoltera tous les 30 à 45 jours en entourant celui-ci d'un filet avant d'enlever les branchages et d'attraper le poisson grâce à une épuiette. Les bénéfices de chaque tour voisinent de 12.000 à 30.000 F.CFA.

Les femmes et les enfants semblent également trouver à faire dans les parties de la lagune les plus proches de la mer où elles peuvent ramasser des huitres (que l'on vend écaillées ou fumées sur le marché) et de grosses coques. Pour attraper les crabes, elles ont recours au système suivant : elles enterrent un grand pot en argile sur le rivage de la lagune, afin d'y attirer l'animal. Durant 1 à 2 mois de l'année, les femmes peuvent consacrer le plus clair de leur temps à cette activité faisant ainsi de 15.000 à 25.000 F.CFA de bénéfice par semaine

### 3) les Plantations de cocotiers

De la frontière du Nigéria à celle du Togo, il y a toute une frange de cocotiers qui longe la mer sur toute la côte du Bénin. Cette frange mesure environ 180 mètres de large. Ces cocotiers sont à peine surveillés aux extrémités des deux frontières, mais les plantations sont florissantes entre Cotonou et la Bouche du Roy. La plupart de ces plantations appartiennent à des fonctionnaires et de riches commerçants établis à Cotonou et même au Togo. Mais une portion non négligeable appartient aux villageois les plus aisés des lagunes ou dans certains cas aux pêcheurs sédentaires de la plage.

Les plantations de cocotiers et l'extraction de l'huile de coco sont des activités lucratives aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Un bidon d'huile de 4,5 litres est vendu à 10.000 F.CFA et on peut spéculer sur le marché puisque l'extraction est saisonnière. Les noix à elles seuls sont vendues à 1.000 F les 40 et il n'est pas rare qu'un hectare produise 10.000 noix par an. En calculant tout, un homme qui possède 2 ha de plantations de cocotiers peut facilement gagner 360.000 F. par an, soit un bénéfice mensuel de 30.000 F qui représente le salaire mensuel d'un cuisinier de première catégorie travaillant chez des expatriés, ou la moitié du salaire d'un fonctionnaire débutant avec un diplôme universitaire.

Les arbres peuvent appartenir individuellement à quelqu'un et quoique des arbres peuvent appartenir tous à un même propriétaire, ils peuvent dans un même endroit appartenir à différentes personnes ; dans ce cas, on les marque des signes distinctifs.

#### 4) les Plantations de palmiers à huile

Certains palmiers - d'une race sélectionnée - sont plantés, mais la plupart se reproduisent naturellement comme de mauvaises herbes. Ils poussent plus à l'intérieur des terres que les cocotiers, à la limite des plaines de crue ou de la lagune. Les arbres ont deux fonctions : on utilise les noix pour l'huile, l'arbre abattu pour la production d'alcool de palme, appelé localement "sodabi" du nom de l'ivoirien qui a introduit cette technique.

L'huile de palme n'est produit que pour l'usage domestique. Elle ne représente donc pas d'entrée d'argent. Les bénéficiaires enregistrés sont ceux de la vente de l'alcool de palme. Quand un arbre a atteint 4 à 5 ans d'âge, on l'abat et on en retire la sève. On peut retirer 3 litres d'eau de vie. Un propriétaire tel qu'on en voit dans les villages lagunaires abat près de 200 arbres par an. Le sodabi est vendu à 400 F le litre ce qui représente un bénéfice de 200 F par arbre étant donné qu'un seul arbre fait une recette de 1.000 F (3x400) - 1.000 F = 200 F.CFA). Ces calculs n'ont pas tenu compte de l'huile qui a été produite durant les 5 dernières années. En gros un arbre revient à 500 F par an, c'est à dire la moitié de son prix d'achat.

L'importance des palmiers à huile n'est donc pas tant commerciale dans la région que nous étudions ici. Ils contribuent à la subsistance journalière des familles qui en consomment dans presque toutes les sauces. Ils contribuent également à tous les aspects de la vie cérémoniale vu que de très grandes quantités de sodabi sont consommées lors des fêtes, sans compter son absorption au jour le jour par les hommes de la plage et les femmes qui se réunissent dans l'après-midi pour bavarder.

Afin d'éviter toute extrapolation que le lecteur serait tenté de faire par rapport à ce qu'il sait de la consommation d'alcool dans d'autres endroits, on doit mentionner ici que la composition et les propriétés même de l'alcool de palme font qu'il est difficile de s'y adonner jusqu'à l'alcoolisme. A cause de sa composition chimique, l'alcool de palme rend le consommateur inconscient bien avant que l'observateur ne l'ait qualifié de saoul. Ceci ne veut pas dire que le sodabi est bon pour la santé, mais simplement que

la quantité qu'un individu peut absorber est automatiquement règlementée.

Pour l'instant nous allons mettre court aux activités alternatives des hommes qui ont accès à la terre, c'est à dire des pêcheurs du 1er groupe qu'on appelle pêcheur occasionnel en mer et amateur. On en dira un peu plus lorsque l'on discutera les activités des femmes. Mais il faut dès à présent ajouter des considérations, car la contribution apportée par les pêcheurs occasionnels en mer du Bénin à la pêche artisanale béninoise a été sensiblement modifiée dans les dernières années à cause de l'introduction des coopératives de pêcheurs.

#### 1.8. Les Coopératives de pêcheurs

Nous ne voulons pas ici analyser les aspects économiques des dites coopératives, mais simplement décrire plus de faits qui vont nous aider dans la classification des pêcheurs béninois en 3 types sociologiques appropriés.

Depuis 1930 le Projet Pêche Maritime Artisanale - PPMA - (avec le fonds du FENU et de la BOAD) avait accepté de prêter une certaine somme aux équipages pour l'achat de pirogues, de moteurs et de sennes tournantes (cette dernière a été choisie pour sa plus grande efficacité par rapport à tous les autres équipements de pêche). Cependant comme nous l'avons vu, les experts professionnels ne comptent pas sur un seul type d'équipement. On a même vu que dans une des coopératives les plus riches d'Ayiguénoù, les pêcheurs ont diversifié leurs activités en ajoutant les parties de senne de plage à la pêche à la senne tournante.

Ce que l'on appelle ici une coopérative (abréviation de GRVC, Groupement Révolutionnaire à Vocation Coopérative) est assez différent de l'habituelle coopérative de production dans le jargon de pêche à travers le monde. Chaque coopérative ici est composée d'un seul équipage qui est en train de rembourser un prêt. Les membres de l'équipage reçoivent une part fixe du revenu de la pêche et le reste est mis de côté pour le remboursement du prêt, le paiement des intérêts (8 % de charge d'intérêt) et une somme à économiser de force pour les futurs achats de matériel, de moteur et d'équipement (par ordre

décroissant d'importance). Une fois les frais d'exploitation et les contributions obligatoires payés, on laisse 20 % des revenus aux membres de l'équipage, chiffre assez bas par rapport aux 40 % ou 50 % qui reviennent à un propriétaire privé de pirogue.

La formule n'avait pu être attrayante - et avoir un sens économique intéressant - que pour les gens qui pouvaient trouver des bénéfices durant une période de pêche assez courte. Ce sont les "ghanéens" dont nous avons parlé qui représentent le 3<sup>e</sup> groupe de pêcheurs béninois qui peuvent trouver un certain avantage dans la situation expliquée ci-dessus. Au début du projet, cependant ces "ghanéens" ne bénéficiaient pas de ces prêts pour des raisons maintenant évidentes. On croyait que dès que le remboursement serait fait, ces pêcheurs itinérants disparaîtraient de la scène nationale ne contribuant ainsi que très peu à la conversion encouragée largement, de la pêche artisanale béninoise en formule coopérative. C'est seulement en fin 1984 qu'un équipage de "ghanéens" a obtenu un prêt qu'il réussit d'ailleurs à rembourser entièrement dans l'intervalle de 5 mois. Contrairement à cette situation, les autres coopératives n'ont pu rembourser que 30 % au plus du prêt qui leur était alloué sur une période de 3 ans.

Certains pêcheurs appartenant au 2<sup>e</sup> groupe, les "béninois" professionnels de haut talent mais possédant des moyens limités répondaient aux critères de prêt. Mais en fait très peu d'entre eux en ont profité. La raison de ce manque d'intérêt est double : d'abord, ils se méfiaient de l'ingérence trop profonde dans leurs affaires par des agents gouvernementaux en lesquels ils n'avaient pas encore confiance, deuxièmement la part très basse du pourcentage des revenus allouée à l'équipage impliquait des gains relativement bas pour des pêcheurs qui n'avaient pas réussi de manière très brillante dans leur carrière (autrement comme nous l'avons vu, ils auraient probablement émigré pour se joindre à leurs "frères" dans la pêche en Afrique Centrale).

Ainsi donc le groupe de pêcheurs qui a participé au projet comprenait les pêcheurs occasionnels en mer du 1<sup>er</sup> groupe, villageois des lagunes ayant des activités de rechange. Ces gens avaient de très bonnes raisons pour apprécier l'attrait du projet. Leur compétence aurait normalement été trop modeste pour leur

permettre d'économiser pour les activités de pêche la somme rondelette de 600.000 F.CFA (300.000 F pour les équipements d'occasion) nécessaire à l'achat d'une pirogue, ou les 400.000 F.CFA pour se procurer un moteur Yamaha 40 CV. Ces gens ont donc trouvé dans le système de prêt une occasion inespérée de se procurer du matériel de pêche qu'ils n'auraient jamais dans d'autres cas pu acheter.

En termes logiques d'économie solide, des gens si peu qualifiés auraient dû se voir refuser les prêts du projet, mais si tel avait été le cas on se demande qui aurait bénéficié des prêts. Dès cet instant des équipages ont été formés par des pêcheurs occasionnels sans le nombre de spécialistes nécessaires que l'on considère généralement comme indispensables dans un vrai équipage. On peut dès lors en déduire les conséquences. Dans certains cas, les équipages n'ont même pas réussi à aller en mer. D'autres ont perdu leur matériel tout neuf en essayant de traverser la barre. Ceux qui réussissaient à pêcher effectivement, n'ont pas effectué du très bon travail, car le manque de formation et d'expérience des pêcheurs les empêchait d'arriver à un bénéfice correct. Un autre point plus important encore, c'est que ces pêcheurs ayant conservé leur accès à la terre, maintenaient leurs priorités premières d'assurer d'abord de bonnes récoltes agricoles. En conséquence, le nombre de jours qu'ils passaient en mer après avoir reçu tout cet équipement flambant neuf et resté similaire à leurs anciennes habitudes c'est à dire 10 à 20 jours par an, dont les revenus ne suffisaient même pas à maintenir le moteur en bonne condition.

Le P.P.M.A. alors essaya donc de donner la possibilité aux pêcheurs occasionnels, sociologiquement peu capables, de devenir des professionnels vu leur équipement.

L'expérience paraît peu vraisemblable à moins qu'elle soit entièrement restructurée, pour lui permettre une certaine longévité, étant entendu qu'il serait nécessaire de remplacer les moteurs après un certain temps d'usage, au moment même où on n'aurait pas encore fini de rembourser les prêts. L'expérience cesserait donc à travers un processus naturel avant même qu'aucune re-considération ne soit entreprise.

Le plus triste, c'est que des mauvaises habitudes ont été introduites dans le milieu de la pêche comme des réactions à la nouvelle situation. L'une d'entre elle est que les membres des coopératives, se voyant encouragés par le gouvernement ont développé envers les pêcheurs privés une agressivité absolument injustifiée par leurs prouesses économiques. Le pourcentage très bas des revenus octroyés aux membres de l'équipage ajouté au comportement irrégulier (selon les rumeurs) de quelques agents du gouvernement ont poussé beaucoup de membres des coopératives à n'imaginer que la seule solution était de faire des gains déloyaux pour se procurer un peu d'argent supplémentaire. Des équipements ont été revendus à des pêcheurs privés par des pêcheurs de coopérative ; des ventes des prises ont même été effectuées en haute mer à d'autres pêcheurs, afin de réduire le volume des ventes (et par là de réduire la somme à retirer des ventes pour le remboursement) qui s'effectuent en public sur la plage. Les ventes des pirogues de coopérative sont également célèbres pour leur distribution exagérée de poisson destiné à la consommation personnelle au début de la vente.

Il est difficile pour l'observateur de dire si ces pratiques auraient eu lieu même dans un autre contexte, même si les agents gouvernementaux avaient été honnêtes, ou s'il s'agit d'une réaction de négligence professionnelle. Dans ce dernier cas, il aurait mieux valu laisser les coopératives faire leur propre supervision. Mais on craint que, tant que l'idée survivra stipulant que la place dans le gouvernement représente une sinécure pour les gens "qui sont arrivés", n'importe qui a accès à l'argent du gouvernement (tels que les membres des coopératives) se considère d'une certaine façon comme un fonctionnaire et trouve cela normal de vivre autrement que le reste de la communauté. Malheureusement, il y a des raisons historiques en retournant à quelques siècles en arrière du contexte ouest-africain, qui prêtent une légitimité historique à un tel point de vue. (Le lecteur remarquera que DIPA n'a ni été responsable des projets de coopérative, ni entrepris des opérations dans ce sens).

Une manière d'éviter cette question aurait été d'étudier très profondément les gens qui se présentaient pour le projet afin de s'assurer qu'ils avaient des possibilités réelles de rembourser les prêts qui leur étaient octroyés. Pour cela, cependant

il aurait été nécessaire de connaître plus profondément le milieu des pêcheurs, ce qui attire l'attention encore une fois sur l'importance d'une compréhension profonde du contexte sociologique dans lequel les actions de développement sont créées. Une discussion suivra sur le fait que les projets de crédit peuvent être améliorés de beaucoup si les modes traditionnels de remboursement des prêts sont adaptés à la réalité locale plutôt qu'au type de prêts européens qui sont vite confondus avec les dons.

## 2. LES ASPECTS ECONOMIQUES DE LA PECHE ARTISANALE

### 2.1. L'opération de l'unité familiale

Il est important de pouvoir localiser les femmes dans le système des pêches du Bénin. Non seulement parce que les femmes s'occupent de la partie de transformation (conservation du poisson et de sa commercialisation) mais aussi parce que toute la vie économique de la pêche est organisée autour de la complémentarité des occupations féminines et masculines. (En fait, la capture du poisson en mer est la seule opération effectuée par les hommes mêmes). Une autre raison que nous aurons également à examiner très soigneusement est le fait que la rentabilité de la pêche ne peut être déterminée que si les contributions des hommes et des femmes à la pêche sont prises en compte ensemble. (L'une des raisons qui créent des difficultés aux coopératives de pêcheurs et que nous n'avons pas encore mentionnée est qu'elles séparent artificiellement le rôle complémentaire des hommes et des femmes et force aussi une estimation séparée de la rentabilité de la contribution masculine au processus en entier. (Nous y reviendrons plus tard).

Les activités des femmes sont formées et déterminées par une activité qui domine massivement toutes les autres : la production et l'éducation de la progéniture. Examinons cet aspect d'abord.

#### 2.1.1. L'activité principale des femmes : la production et l'éducation des enfants

Il y a un élément qu'il est nécessaire de comprendre avant de faire une analyse, il s'agit de la logique de l'investissement humain qui est si caractéristique de l'environnement ouest-africain. En Amérique ou en Europe, un individu s'enrichit en accumulant un avoir économique et financier, alors que dans les sociétés ouest-africaines, une logique paysanne très traditionnelle est restée comme quoi le critère de richesse est jugé sur le nombre de personnes que l'on peut prendre en charge. Cette logique a de l'importance dans un environnement où il n'y a pas de problèmes d'espace cultivable et où un groupe familial peut cultiver autant d'hectares de terre que le nombre de ses membres le permet. Chaque nouvelle recrue est considérée comme un travailleur potentiel et par conséquent, le degré de richesse d'une famille dépendra du nombre de ses membres. Ceci crée des difficultés quand on veut déter-

miner la richesse : un homme peut devenir riche dans un contexte ouest-africain sans que son capital soit augmenté pour autant. C'est seulement lorsqu'on se rend compte que le nombre de parents ou dépendants qu'il arrive à soutenir a beaucoup augmenté qu'on réalise que -dans le contexte local- il est devenu une personne véritablement riche.

Cela signifie donc qu'un homme a plus intérêt quelque soit l'état de ses économies, d'acquérir plusieurs femmes. Car celles-ci pourront lui donner plus d'enfants et augmenteront par conséquent le bien-être de la famille en faisant marcher plus tard leurs propres affaires. C'est courant dans la région dont nous parlons ici -des Mina de l'Ouest jusqu'au Yorùba de l'Est- de voir des femmes commerçantes. Quoiqu'il n'y avait pas de coopération financière entre les co-épouses du même homme (il est possible au contraire d'avoir des rivalités et de la compétition), on voit souvent les femmes nourrir et élever leurs enfants avec leurs propres moyens. Les dépenses ordinaires telles que la consommation alimentaire journalière sont assurées par la mère tandis que le père s'occupera des dépenses extraordinaires telles que l'habillement, les frais de scolarité, les cadeaux au retour des voyages et toute autre dépense durant des cérémonies familiales.

Les femmes partagent avec les hommes l'idée de l'importance absolue d'avoir des enfants. La chose la plus traumatisante dans la vie d'une femme est de ne pas être capable de porter des enfants. Une femme stérile peut être répudiée pour cela. Il est cependant permis à une femme stérile de chercher elle-même une remplaçante, en acquérant à ses propres frais une autre épouse pour l'homme. Dans ces cas-là, on ne sait plus très bien qui est la vraie mère des enfants -celle qui les a vraiment portés ou celle qui a arrangé le mariage-. En tout cas, les enfants appelleront "maman" la première, qui est biologiquement sans enfants, femme aussi. Ce serait considéré comme une offense terrible d'insinuer que cette femme là est stérile.

Les mots comme "mariage", "divorce", etc... sont trompeurs dans ce contexte étant donné qu'il n'existe dans ce milieu traditionnel aucune forme officielle de mariage. Il est beaucoup plus précis de simplement considérer le fait qu'un homme ait des droits sur l'enfant que la femme porte. Ces droits sont acquis si l'homme offre des présents selon la coutume à la famille de la femme au cours d'une série de visites. Mais cette

procédure n'est pas systématique. Mais souvent lorsque ces démarches ont été entamées, il est considéré comme incorrect de la part de la famille de la femme de mettre en question les réclamations du "mari" sur sa progéniture.

Une femme s'identifie donc par les enfants qu'elle porte pour leur père. Elle considère ses enfants comme sa fierté et de perdre un enfant est une source profonde de chagrin et de honte. Si une femme se sépare de son mari, il est bien compris qu'elle n'a aucun droit sur ses enfants, quoique ce ne soit spécialement impératif que pour les garçons. Si au moment de la séparation elle allaite toujours, il est de coutume qu'elle emporte son enfant n'importe où elle décide d'aller.

De même il est important pour une femme de faire autant d'enfants qu'elle le peut dans sa vie. La seule limite à cela est que la survie des enfants ne représente pas un risque et que sa vie ne soit pas en danger. Dans les cas d'accouchements difficiles, les accoucheuses et les autres assistantes sacrifieront le nouveau-né au profit de la vie de la mère.

Le fait d'avoir des enfants et de les élever sont une activité si importante dans la vie de la femme, que durant la période de vie où elle peut enfanter, toute autre activité même de commerce est considérée comme secondaire.

Les femmes commencent à enfanter quelques années après la puberté (à l'âge de 13 ou 14 ans) souvent après un rapport sexuel avec un homme en retour d'avantages matériels qu'il leur offre. Il est donc fréquent de voir des femmes avec 1, 2 ou 3 enfants avant qu'elle se s'engage dans une relation stable avec un homme. Aussi étonnant que ce soit dans l'esprit d'un européen, une fille seule possédant des enfants ne cesse pas d'être belle, au contraire. De telles filles sont recherchées par des hommes prêts à prendre leur progéniture en charge. Il est même considéré que de telles filles feront des femmes obéissantes puisque pour élever leurs enfants par leurs propres moyens, il a fallu qu'elles souffrent beaucoup et apprécieront donc vraiment les avantages d'avoir un homme qui va s'occuper d'elles.

Le fait de rester ensemble pour un homme et une femme est une affaire de consentement naturel, et les mariages n'ont pas tellement de stabilité malgré les sanctions terribles, aussi bien infligées par

l'homme que surnaturellement concernant l'adultère. Cela dépend de la famille en tant que groupe de décider quelle limite de stabilité ils pourront tolérer. On a vu un cas récent dans le milieu des pêcheurs au Bénin d'un père qui a empoisonné son fils pour avoir eu des relations adultères avec l'une des femmes de son jeune frère. Ce qui arrive dans ces cas-là, est que le conseil de famille sachant ce qui se passe, "revitalise" les gris-gris familiaux contre l'adultère dans le cercle familial même. La fille coupable réalisant que sa vie pourrait être en danger si elle n'avoue pas sa faute, révèle toute l'histoire. L'homme meurt d'un "simple mal de tête", soit de stress à l'idée de sa condamnation par la cellule familiale, soit des suites d'empoisonnement. L'empoisonnement même est probablement moins fréquent que les observateurs le croient.

Etre la première femme d'un homme est considéré comme un statut élevé, et la première femme d'un homme est réputée pour lui rester fidèle jusqu'à la fin de sa vie à elle. Un homme riche peut organiser une fête pour son "Kpoli" signe de divination résumant sa destinée. Cette cérémonie importante mobilise une douzaine de féticheurs. Une partie de la cérémonie est axée sur la "mort naturelle" d'un coq. L'animal ne peut être consommé par une femme qui a toujours été fidèle à l'homme qui est entrain de sacrifier à son Kpoli. Toute femme ne remplissant pas ces conditions mourra. Avant d'organiser une telle cérémonie, un homme doit s'assurer qu'au moins une de ses femmes va se porter volontaire. En règle générale, seule sa première femme le fait.

Pour les deuxième, troisième et prochaines femmes, la relation se déstabilise progressivement par rapport au rang qu'elles occupent. Elles essayeront plutôt de chercher à être la première femme d'un autre homme ce qui leur assurera des relations plus permanentes. Le fait qu'à son départ, elle laissera au mari les enfants qu'elle lui a engendré implique que dans la plupart des cas, les enfants "visibles" d'une femme, c'est à dire ceux qu'on voit réellement autour d'elles seront moins nombreux que ceux qu'elle a vraiment portés. Ce qui fait qu'un recensement serait trompeur en considérant que dans la plupart des cas, une femme se verra attribuer un nombre d'enfants inférieur par rapport à celui qu'elle aura réellement eu. Il est donc impératif de demander à la femme le nombre d'enfants qu'elle a portés, il est cependant invraisemblable à moins d'une insistance douloureuse, de recevoir l'information qui fournira le nombre d'enfants décédés.

Comme nous l'avons déjà vu, un pêcheur nomade ou semi-nomade aura plusieurs femmes dans plusieurs endroits différents, qui s'occuperont de sa progéniture. Les visites à ces endroits peuvent être irrégulières et la notion de femme mariée à un tel homme peut donc être très vague. Particulièrement à un âge avancé, un homme peut compter parmi ses femmes, une qu'il n'aura pas vu depuis 5 ou 10 ans.

Une enquête préliminaire sur les premiers chiffres disponibles à partir du recensement de 5 villages béninois du projet pilote montre que les intervalles d'accouchement chez les femmes de la plage sont de 30 mois. Cette période est plus longue que celle considérée comme "naturelle" qui en l'absence de toute contraception est de 26 mois. Si ce résultat est statistiquement significatif, il peut être attribué à l'abstinence post-partum (après l'accouchement) et l'aménorrhée due à l'allaitement. Dans ces villages, une femme fertile allaite toujours à l'exception de sa période de grossesse. Ceci met encore une fois en perspective le temps limité qu'a une femme pour se consacrer à des activités lucratives avant la ménopause.

#### 2.1.2. Les autres activités des femmes

Une femme ayant de jeunes enfants ne peut pas avoir des activités entraînant un effort continu de concentration. Tout ce qu'elle fera ne pourra durer que quelques heures au maximum, et ne prendra qu'un nombre d'heures minimum sur toute la journée, les occupations domestiques la mobilisant pour le reste des 8 ou 10 heures de la journée. Ainsi donc, malgré qu'il n'y ait pas de division formelle du travail parmi les femmes béninoises des plages, (contrairement à ce qui semble être le cas chez les femmes Mina) il y a dans la maison, un degré de coopération tel qu'on évite le double emploi dans les tâches quotidiennes. Quand une femme est au marché, par exemple, remplissant la double tâche de vendre des produits et d'en acheter d'autres pour les besoins de sa famille, les autres femmes de la maison s'occupent des enfants qu'elle a laissés derrière elle. Pour la cuisine, il y a très peu de coopération, une femme n'étant responsable que de ses propres enfants. Ainsi dans un ménage où il y a trois co-épouses, il est de règle de voir 3 sauces être préparées séparément par chacune? Le fait que les enfants mangent à la demande plutôt qu'à des heures de repas définies donne beaucoup de flexibilité pour la corvée de nourriture.

En l'absence de coopération entre co-épouses, la solidarité entre femmes est organisée selon des lignes différentes. Comme on pourrait s'y attendre, le chef d'une unité de coopération est souvent une femme d'un certain âge qui n'a plus à mener conjointement les tâches de mère de famille. Travaillant avec elles, il y aura quelques unes de ses jeunes soeurs, quelques unes de ses filles, et peut être quelques nièces ou belles-filles. A ce moment là, la coopération féminine suit un modèle différent de celui de la famille patrilinéaire. Une telle unité aura un "trésor" commun, les bénéfices seront distribués par la responsable vu son âge, ses efforts et sa responsabilité. Une telle structure prévaut, quelle que soit la nature de l'activité, la plupart de ces groupes ayant des buts multiples. (Une difficulté qui se présente au projet de développement qu'on nomme trop étroitement "pêche" ou "agriculture", est qu'ils ne peuvent traiter avec des groupes de coopération féminine qu'en faisant une distinction artificielle entre les activités. Les coopératives des femmes, bizarrement appelées "Coopératives des femmes de Pêcheurs" comme s'il suffisait d'être l'épouse d'un pêcheur pour pratiquer une activité définie, ont révélé l'artificialité de telles distinctions. Cela n'a pas pris du temps aux femmes avant qu'elles ne commencent à commercialiser les produits domestiques en achetant, en transformant les noix de coco et aussi en trafiquant l'alcool de palme, etc...)

Comme l'on peut s'y attendre, les femmes des pêcheurs nomades, spécialement les jeunes femmes qui les suivent dans leurs itinéraires, tendent à se spécialiser dans la transformation et la commercialisation du poisson. Il est commun de voir les compagnies mêmes vendre seulement à leurs épouses, les laissant ainsi décider de la quantité à transformer, auquel cas le surplus peut être revendu immédiatement sur la plage à d'autres femmes avec un léger bénéfice. Mais ceci n'est que le cas des compagnies qui n'ont pas besoin de main d'oeuvre locale : si c'est le cas ce serait une mauvaise politique de ne vendre le poisson qu'à leurs épouses et peut être à d'autres femmes habitant sur place. Il est donc attendu que le plus souvent, ce sont les femmes "ghanéennes" qui s'occupent de la conservation et de la commercialisation du poisson. Si leur souhait est d'entreprendre d'autres activités, il leur serait difficile de le réaliser puisqu'elles n'ont pas accès à la terre. Certaines d'entre elles arrivent à acheter des noix de coco, mais seulement après que toutes les autres aient été servies et après

avoir offert plein de cadeaux aux propriétaires des plantations, souvent sous forme d'alcool de palme.

La situation est légèrement plus favorable pour les femmes des pêcheurs "béninois" plus sédentaires. Elles ont réussi après quelques années à s'attirer l'amitié des habitants des villages lagunaires et à accéder à un petit lopin de terre où elles peuvent cultiver des tomates, des haricots, du piment et du gombo. Les tomates sont alors les seules denrées (en quantité suffisante) qu'on peut envisager de destiner à la commercialisation et espérer en tirer un certain profit. Ces femmes ont l'accès plus facile aux propriétaires des plantations de cocotiers que les "ghanéennes", et elles peuvent tirer de bons bénéfices des extractions d'huile de coco. Bien qu'elles transforment et commercialisent le poisson pris par leurs époux, leurs activités sont plus diversifiées que celles des "ghanéennes". Encore une fois, la politique de minimisation du risque, par la diversification est appliquée. Les femmes des villages lagunaires font de la transformation et du commerce du poisson de mer, mais elles en font également pour le poisson d'eau douce. Elles pratiquent l'extraction de l'huile de coco à plus grande échelle que les autres femmes. La production de sel est aussi une de leurs activités principales. La production du sel est une activité typiquement réservée aux femmes : elles fabriquent des gros paniers à base de branchage de mangrove qu'elles utilisent pour filtrer l'eau salée en la faisant bouillir et évaporer pour aller vendre sur le marché.

La production de sel est seulement pratiquée sur les rives des lagunes lorsque le niveau d'eau ayant baissé durant la saison sèche, le sol sableux se sature de cristaux de sel. Le sol de surface est alors gratté et on empile de grands paniers à l'extrémité basse couverte de filtre de mousseline. On verse régulièrement de l'eau dans le panier pour que la terre soit lavée et que l'eau salée qui s'égoutte soit récupérée à travers une sorte de tuyau pour arriver à une jarre de terre. L'eau ainsi récupérée est évaporée dans une grande bassine en émail qu'on mettra sur le feu. Pour avoir une bassine de sel, il faut laisser bouillir l'eau pendant 2 heures, et cela signifie une certaine quantité de consommation de bois. Le sel assez salé obtenu ainsi est ensuite rincé avec des petites quantités d'eau jusqu'à ce qu'il soit bien blanc.

Il n'y a pas beaucoup de bénéfices dans la production du sel. La mesure standard de "pain" (à peu près 3 kilos) coûte 500 F, ce qui est à peine compétitif pour le sel produit industriellement. Ce produit traditionnel doit être trouvé dans les villages lointains et par l'intermédiaire de petites revendeuses, ce qui n'est pas le cas pour le sel industriel. Il y a cependant un marché spéculatif pour ce sel qui est stocké dans de grands paniers d'osier afin d'être vendus durant la saison pluvieuse.

En dépit de ces inconvénients, la production de sel est une activité rurale florissante. Elle a l'avantage que toutes les manipulations pour la production n'ont guère besoin que de très peu de supervision. Le lavage du sol salé est une opération lente qui ne demande qu'une addition d'eau occasionnelle ; l'évaporation par le feu ne demande la réalimentation en combustible avec des fibres de coco que de manière occasionnelle. On utilise aussi des feuilles de coco, ou du bois de mangrove que des jeunes ramassent et vendent de 25 à 50 F CFA la charge.

(On n'a pas mentionné grand chose sur les activités de fumage de poisson dans ce paragraphe ; chapitre traitant de la commercialisation du poisson.)

## 2.2. Les aspects de la piroque

Nous devons à présent nous consacrer au problème de la gestion financière de la piroque. C'est un problème assez complexe que l'on considère souvent de manière inadéquate. Le fait est qu'un véritable climat de confiance doit être créé avant que ce soit sur ses problèmes secrets de gestion. D'en savoir plus sur les techniques de gestion actuelles, aiderait pourtant à éviter beaucoup d'erreurs lors des propositions de techniques révolutionnaires. Il est peut être plus facile en fait de proposer un système d'économie inspiré de l'extérieur, de prétendre qu'il n'y a de système d'économie traditionnel que par l'étude de l'adaptabilité de la nouvelle à l'ancienne méthode. On devra donc rassembler plus d'information avant que tous les aspects de la question soient bien compris, mais le travail qui se fait couramment au sein du projet pilote du Bénin tend vers une direction qui devrait permettre d'utiliser les adaptations des systèmes traditionnels.

### 2.2.1. Le système de partage

Le système d'actions communes qui est en cours dans la pêche artisanale au Bénin n'est qu'une diversité du système de partage de risque et de gain connue dans toutes les pêches artisanales du monde : une fois les frais d'exploitation retirés, les bénéfices d'une partie de pêche sont partagés selon le nombre de partenaires, une partie devant revenir aux membres de l'équipage et l'autre partie correspondant aux équipements qui ont demandé un investissement considérable ; tel que la pirogue, le moteur du matériel de pêche.

Cela ne devrait surprendre aucune personne familière à la pêche artisanale que chaque pirogue de béninois en tant que propriété individuelle, représente une solution originale à la question du partage des bénéfices. Monsieur Philippe LALEYE, étudiant en agronomie à l'Université Nationale du Bénin, a récemment pris la peine de faire une liste de toutes les possibilités, une tâche qui a pris du temps et du travail. Les Sociologues du projet pilote du Bénin ont cependant adopté une position plus pragmatique qui caractérise les (types généralités élargis) au détriment des détails lorsqu'il n'y a pas une grande différence.

En règle générale, on peut dire que pour le genre de pêche qui ne nécessitent pas d'équipement motorisé ou de matériel très coûteux, les départs du type "moyen" seront fréquents. C'est pourquoi, le système d'actions sera examiné par type d'équipement, plutôt que par d'autres caractéristiques. Une variation importante qui sort d'autres considérations indépendante est l'existence ou la non-existence du partage en moins value. Dans la plupart des cas, on laisse à la personne qui obtient des parts sur la pirogue, le moteur et l'équipement, le soin de calculer la dépréciation sur ces choses et d'économiser un peu de cet argent en ayant en tête un remplacement à la longue. Dans d'autres cas cependant, 20 % des bénéfices nets sont immédiatement déduits et mis dans un fond de dépréciation. (Le système de coopérative quoique n'étant pas tout à fait comparable au système d'actions ordinaire, appartient à cette catégorie). Une fois les frais de roulement déduits, de la somme restante (représentant les bénéfices nets). On attribuera 20 % à un fond de dépréciation, 20 % au frais généraux, 40 % au remboursement des prêts laissant 20 % insignifiants pour l'équipage (avons vu plus tôt comment cet aspect du problème était résolu de manière pragmatique par les membres de la coopérative).

Les frais de fonctionnement qui sont de toutes façons déduits des bénéfices globaux avant le partage, couvrent les dépenses suivantes : la combustible, la nourriture, les appâts, les petites réparations et les récompenses. Quand on parle de partage, le lecteur doit comprendre que ce partage n'est pas affectué après chaque partie de pêche. Durant la vraie saison de pêche, les parts sont données tous les 2 à 3 mois (au maximum). En dehors de la saison de pêche principale, la distribution des parts a lieu toutes les semaines ou toutes les deux semaines. Dans les cas les plus dramatiques par exemple en cas de pénurie, les bénéfices peuvent être partagés immédiatement de retour de mer, après les ventes.

Les partages concernant :

- 1) Les sennes tournantes (Watcha, Uitchi)  
et les filets maillants (Mahoundo ou Ahi).

Les systèmes d'actions pour ce matériel montrent deux variantes principales. La première est le partage moitié/moitié universellement connu.

Une fois les frais de fonctionnement déduits, les bénéfices nets (bénéfice globaux - frais de fonctionnement) sont divisés en deux ; une partie revient au propriétaire de la pirogue, le reste est divisé en autant de parts que du nombre de personnes composant l'équipage. (Comme on l'a vu lorsque le problème des équipages a été traité le groupe compte plus de personnes que les pêcheurs à proprement parler).

L'autre variante est plus complexe. De manière générale, les frais de fonctionnement sont d'abord déduits comme dans le système de partage moitié/moitié (les frais de fonctionnement dans ce cas incluent les bonus). 35 % du reste de bénéfices sont destinés au propriétaire de la pirogue comme un don de dépréciation. Les 65 % restant sont divisés en  $(m+n)$  parts, au sujet desquels  $m$  représente les parts de la pirogue et  $n$  les parts de l'équipage. Aussi donc il y aura autant de "n" que de membres de l'équipage, plus (en général) une part supplémentaire pour les réparations de filets en tant que groupe. La part de ces réparations peut cependant être inférieure, soit une partie d'une part d'un membre de l'équipage.

La manière dont on calcule le "m" varie d'une pirogue à une autre; ainsi dans certains cas on peut avoir "m" correspondant à 5 : 1 part pour la pirogue, 2 parts pour le moteur, 2 parts pour l'équipement. Dans d'autres cas, m égale à 4. 2 parts pour la pirogue, 1 part pour le moteur et 1 part pour l'équipement. Ces parts sont définies par rapport au prix courant de ces articles. Aussi en janvier 1985 on calculait comme suit :

- 600.000 F CFA pour une pirogue neuve,
- 300.000 F CFA pour une deuxième main ;
- 400.000 F CFA pour le moteur,
- 1.500.000 F CFA pour une senne de plage neuve et 700.000 F pour une d'occasion.

Les bonus varient également d'une pirogue à une autre, mais dépendent toujours des bénéfices acquis à la pêche. Ainsi, on considère que 300 F de bonus par personne est un chiffre raisonnable sur une affaire de 100.00 F c'est à dire 5 %. Dans certains cas, seuls les spécialistes ont droit au bonus (de 2 à 2,5 %), parfois tout le monde y a droit mais dans ces cas les spécialistes obtiennent le double de ce qui est donné à un membre de (l'équipage ordinaire). Les professionnels (spécialistes) sont connus nous l'avons indiqué plus tôt les capitaines (Sekeny) les spécialistes du moteur, les chefs de file, les spécialistes des flotteurs et parfois "les météorologistes" marins qui peuvent décider de l'opportunité ou non d'aller en mer suivant l'atmosphère.

On ne traite pas à proprement parler des pourcentages mais on utilise la formule suivante "pour chaque somme de 1.000 F , il y a 25 F CFA pour le sekeny, etc... De tels chiffres comme nous l'avons vu, ne doivent pas être considérés comme inaltérables ; le partage des revenus fait partie du processus de négociation entre les membres de l'équipage, et les décisions seront faites sur la base de ce qui est "raisonnable" ou non dans les circonstances du moment. Ainsi par exemple, les frais de fonctionnement peuvent être artificiellement baissés si la pêche n'a pas été bonne, et ensuite réhaussés lorsque la situation est meilleure. Toutes circonstances particulières seront prises en compte, par exemple les conditions difficiles en cas de mer houleuse, les sacrifices à effectuer, les dégâts encourus par le matériel dans des situations exceptionnelles , etc...

Les membres vont à ce moment là établir des parts "raisonnables" en tenant compte des circonstances.

Voici un exemple de la manière dont on compare les formules pour un voyage éventuel. Les frais de fonctionnement sont les mêmes dans les deux cas. Pour un chiffre d'affaires de 100.000 F prévus, les frais encourus seront calculés comme suit :

- combustible	:	6.000 F CFA
- nourriture	:	1.000 F CFA
- bonus	:	2.000 F CFA
		<hr/>
		<u>9.000 F CFA</u>

Des 100.000, il restera 91.000 F pour le partage moitié/moitié c'est à dire 45 % pour le propriétaire de la pirogue, 45.000 divisés par 21 (équipage de 20 + 1 part pour les réparateurs de machine) pour chaque membre de l'équipage : 2.167 F CFA (plus les primes individuelles comme indiqué ci-dessus).

Dans le cadre d'un système plus complexe, les bénéfices nets seront également de 91.000 F :

- le propriétaire reçoit 35 % de 91.000 F CFA comme fond de dépréciation, soit 31.850 F CFA
- le reste de 59.150 F est divisé comme suit :
  - a) en 25 parts dans le cas où la pirogue reçoit 4 parts : 2.366 F CFA par membre de l'équipage.
  - b) par 27 parts si la pirogue reçoit 6 parts 2.197 F CFA par membre.

Le total obtenu par le propriétaire revient à ceci :

- a)  $31.850 \text{ F CFA} + 4 \times 2.366 = 41.314 \text{ F CFA}$   
(lorsqu'on prend 4 parts pour la pirogue)  
c'est à dire 41 % des bénéfices bruts.
- b)  $31.850 \text{ F CFA} + 6 \times 2.197 = 44.994 \text{ F CFA}$   
(lorsqu'on prend 6 parts pour la pirogue)  
ce qui donne 45 % des bénéfices bruts.

L'expérience d'autres endroits où la pêche artisanale est pratiquée suggérerait que si les 2 formules étaient utilisées dans un cas particulier, les

bénéfices tendraient à être similaires comme c'est le cas ici.

Mode de partage	Frais de fonctionnement	Propriétaire	Equipage
Moitié/Moitié	9 %	45,5 %	45,5 %
Complexe			
a) 4 parts	9 %	41,3 %	49,7 %
b) 6 parts	9 %	45,0 %	46,0 %

Le système complexe est donc légèrement plus favorable pour l'équipage. Ce qu'il vaut la peine de mentionner est le fait que l'équipage obtient dans tous les cas une part globale des bénéfices bruts dans les proportions de 45 à 50 % pour une prise de 100.000 F CFA, dont les frais de fonctionnement représentent 9.000 F CFA, l'équipage d'une pirogue de coopérative ne recevraient que 20 % du reste, c'est à dire 18.200 F, qui représente 18,5 % des bénéfices bruts ou moins de la moitié de ce qu'il recevrait en tant que membre de l'équipage d'une pirogue privée. Cet exemple illustre le manque d'attrait de la formule coopérative pour un pêcheur professionnel privé qui pourrait se joindre à l'équipage d'une opération de pêche privée.

## 2) Les sennes de plage

Le système de partage par la senne de plage peut être facilement compris sur la même base. Les primes sont données de la même manière aux spécialistes qui dans ce cas sont les hommes qui vont à la mer pour jeter les filets, et les nageurs qui tiennent les flotteurs. Les primes étant le reflet, du rôle que l'on a joué dans la partie de pêche, celles des spécialistes sont considérées comme une part spéciale sur le revenu net plutôt qu'une part incluse dans les frais de fonctionnement. Ceux ci en général sont beaucoup plus petits pour les opérations de sennes de plage puisque le combustible ne compte pas. Comme nous l'avons déjà mentionné, le nombre des membres de l'équipage varie, étant donné que quiconque se joint dès le début aux autres membres lors des opérations et aide durant toute la partie de pêche sera considéré comme membre de l'équipage pour cette opération spécifique. Ceux qui se joignent aux autres plus tard n'auront qu'une part de poisson pour

leur propre consommation.

Le système de partage dans ce cas est le suivant :

Mode de partage	Percentage sur les Propriétaires	Bénéfices bruts Equipage
Moitié/Moitié	50 %	50 %
2 parts du propriétaire pour 3 parts pour l'équipage	35 %	65 %
1 part du propriétaire pour 2 parts pour l'équipage	33,3 %	66,6 %

Ces chiffres nous dispensent de commentaires. La plus grande part revient à l'équipage par rapport aux cas précédents dû au fait de l'importance donnée à l'effort humain sur l'amortissement du coût de matériel (pirogue plus petite et pas de moteur) en contraste avec le cas de la senne tournante et de la pêche au filet maillant.

### 3) Les petits filets maillants (Tonga, Sovi ou Hlenvi)

Nous avons ici encore une fois des variations individuelles. Si le pêcheur est propriétaire de sa pirogue non motorisée et des filets, il garde le bénéfice de sa prise pour lui. La location de la pirogue si elle ne lui appartient pas représente 6 sur 40 poissons pris (15 %) ou 8 sur 40 (20 %). Lorsque le filet n'appartient pas au pêcheur, on lui demande d'abord de remettre le filet dans un très bon état, c'est à dire de le réparer au cas où il est abîmé. Il paye sur dix ou sur cinq, sur la quantité du poisson qui reste après que la contribution à payer au propriétaire soit réglée. En plus, il paye au propriétaire du filet la moitié du poisson qui reste après cela ; en d'autres termes, le propriétaire reçoit un paiement séparé de la location de son filet et de l'amortissement.

Le tableau 1 illustre les paiements en nature (poisson) faits par le pêcheur qui ne possède ni pirogue ni filet. A noter que dans les deux cas, la proportion laissée au pêcheur est la même.

Alors que ces systèmes de partage s'appliquent aux pêcheurs béninois, le lecteur sera surpris de leurs similarités avec le système d'action des pêches artisanales européennes. Même l'argent réservé aux sacrifices a un équivalent direct avec les pêches artisanales en Europe où celles-ci font des dons à l'église. Il est bien sûr possible que ce système ait simplement été emprunté aux modèles européens, mais étant donné que les mêmes cas existent en Asie, il semblerait qu'il s'agisse plutôt de convergence : le développement dans ces endroits différents de la même solution pour le même problème. Le problème dans le cas le plus courant est de savoir comment allouer les divers contributions dans un contexte d'incertitude et de risque. L'embarcation, le moteur, le matériel et les sacrifices d'une part, et la main d'oeuvre d'autre part, sont perçus comme des investissements de valeur auxquels devraient logiquement être alloués une part des bénéfices de la pêche s'ils existent.

### 2.2.2. Le système de compagnie

Une constitution plus originale encore est l'organisation du travail dans les compagnies (quoiqu'on puisse lui trouver des équivalents historiques en Europe, mais cette fois-ci dans le contexte de la marine marchande ou de la marine militaire).

La compagnie est une unité de pêche qui est planifiée pour une période définie (de 2 à 3 ans selon la valeur des prises durant la période). La gestion est organisée par le propriétaire de la compagnie de Gbozoum, le Secrétaire et le Trésorier. Ce dernier fait un rapport financier à la compagnie rassemblée tous les 2 ou 3 semaines. Comme on soupçonne souvent le trésorier (qui comme les 2 autres chefs, ont droit aux primes) de complicité avec le Gbozoum, les membres de la compagnie qui savent lire et compter font souvent leur propre comptabilité pour vérifier. En cas de divergence, la situation est présentée pour règlement devant la gendarmerie.

Les rapports sur les succès financiers de la pêche sont donnés de manière régulière mais le vrai partage des bénéfices n'est effectué qu'à la fin d'une

période de 2 à 3 ans représentant le temps de vie active d'une compagnie, ou après cette période elle est souvent dissolue.

A cette occasion des cérémonies pour lesquelles des uniformes spéciaux sont fabriqués ont lieu. Des T-shirts sont imprimés et des groupes de musique traditionnelle sont engagés. On clôture les comptes et avant le partage réel des bénéfices, on fait une partie de pêche sur la base du volontariat et dans ce cas les gains sont partagés immédiatement entre les volontaires.

Durant la période de pêche, il n'y a pas de partage de gains. Les membres mariés ou non reçoivent mensuellement 1 seau de maïs. Les membres sont également autorisés à recevoir le "asibetchi" (l'argent du marché en Mina) somme qui est supposée servir à l'achat des ingrédients s'élevant à 1.500 F CFA dans les compagnies pauvres et 3.000 F CFA chez les plus riches. On aide aussi les membres à construire leur case. Les compagnies peuvent construire des installations provisoires dans une localité toute nouvelle ou simplement reconstruire des cases qui ont été abandonnées pendant une saison ou deux.

Un homme, jeune qui se joint à la compagnie signe un contrat avec le chef. Il signe pour une somme d'argent déterminée donnée en avance, par exemple 100.000 F CFA. Le propriétaire lui dit quel délai il pourra avoir pour rembourser cette somme. Il pourra placer cet argent en faveur de sa femme et de ses enfants et faire des cadeaux aux autres parents, ce qui lui promet une assurance pour le futur puisqu'il pourra s'attendre à la même réciprocité à son retour. Tant qu'il n'a pas remboursé le prêt à la compagnie, il lui est liée, ce qui signifie qu'il est fort possible qu'il n'ait pas fini de payer la compagnie au moment de la dissolution de celle-ci et qu'il se verra obligé de se joindre à une compagnie qui sera démarrée par le même propriétaire. S'il veut s'affilier à une autre compagnie, il peut toutefois utiliser l'argent reçu en avance dans la nouvelle compagnie pour repayer l'autre. Les obligations du membre de la compagnie le lient et sont similaires au système ouest-africain traditionnel de reconnaissance personnelle vu d'esclavage domestique dès qu'un travail individuel est lié à une dette.

Mais le système de compagnie est considéré par ses membres comme juste et avantageux. Le propriétaire est en général aimable avec les membres de sa

compagnie, il leur prête de l'argent parfois, ou leur avance si la prise a été minime. Si le pêcheur est très habile, le chef fera tout ce qui est en son pouvoir pour le garder. Même en cas de maladie un pêcheur doit à sa part même si cette maladie l'oblige à rester inactif pendant 2 ou 3 mois. Le chef s'occupera des membres de la famille de l'invalidé, prêtera de l'argent pour l'achat des médicaments et fera aussi des cadeaux à sa famille. Si un membre de la compagnie doit prendre part à une cérémonie, il recevra l'autorisation d'y aller et même d'emmener quelques uns des membres de l'équipage qui désirent l'accompagner. Si le père ou la mère d'un membre décède, le chef participera aux cérémonies. Si c'est un membre même de la compagnie qui meurt, sa part sera utilisée pour les cérémonies funéraires et le reste sera donné à sa famille. Dans de telles circonstances, ses dettes personnelles à la compagnie seront dissoutes, car comme l'on dit "c'est ainsi que va la chance".

Le système est très exigeant de ses membres à cause de la précarité de la main d'oeuvre. Il n'y a souvent que 4 membres d'une compagnie pour l'équipage réel de 12. Comme nous l'avons vu, les membres d'une compagnie peuvent passer 200 jours par an en mer. Ils ont peu de temps libre et ils peuvent même se scinder en deux groupes certains jours pour utiliser deux types d'équipement. L'organisation n'est convenable que pour un homme jeune, prêt à travailler durement pour gagner de l'argent très rapidement. A certains moments la compagnie donne l'impression d'être une organisation de jeunesse. Comme ses règlements internes le suggèrent, il y un système très sévère de sanctions traitant, parmi d'autres sujets de l'adultère, du vol de poisson de la prise, du refus de travailler, du retard que l'on peut faire accuser à la compagnie dans son départ pour la mer, des disputes, etc... A ces sanctions, on ajoute des amendes et le chef fait la justice lui-même au respect des membres de sa compagnie.

Les parts sont divisées sur une base similaire à celle de la pêche à la senne tournante et au filet maillant : soit sur la base moitié/moitié ou sur le système complexe du fonds d'amortissement sur la pirogue et les parts des équipages. Une différence essentielle est la périodicité de la distribution réelle des bénéfices sur 2 à 3 ans. Durant cette période, le propriétaire peut user de l'argent comme il veut, ne distribuant comme argent de "poche" aux membres de l'équipage qu'une somme insignifiante.

Comparée aux autres modes d'exploitation de la pêche béninoise, celle de la compagnie s'avère extrêmement efficace. Cela demandera du temps de pouvoir estimer la rentabilité de ce mode d'exploitation, mais les chiffres que nous avons recueillis sur les 4 premiers mois de notre enquête statistique montrent que les bénéfices acquis sont près de 10 fois plus grands que pour les pêcheurs privés. La situation n'est pas strictement comparable cependant : la compagnie engage des jeunes à l'orée de leur vie, célibataires ou n'ayant qu'une femme et peu d'enfants, alors que les pêcheurs privés sont beaucoup plus âgés, et sont beaucoup plus profondément installés dans la vie familiale avec plus d'une femme et des enfants assez nombreux. L'effort physique considérable que les jeunes des compagnies sont prêts à fournir ne peut pas être exigé des plus vieux pêcheurs.

On devrait peut être soulever la question de la dimension ethnique de telles situations économiques. Le fait que nous avons fait une comparaison avec le système antérieur d'esclavage domestique suggère qu'une réponse claire et nette n'est pas facile dans cette situation. Cependant, il se fait que les membres de la compagnie se lient volontairement à cette société, non pas seulement pour pouvoir survivre mais pour pouvoir accumuler une certaine somme pendant quelques années. La question est donc posée de savoir si cela est éthiquement justifié pour un jeune homme de volontairement aliéner sa liberté pour un certain gain financier. En faisant remarquer la rentabilité indiscutable de ce type d'entreprise, nous laissons la question ouverte.

On doit cependant souligner un fait : il s'agit de la productivité et de la rentabilité des compagnies qui déterminent la moyenne de rentabilité des pêches artisanales au Bénin. En déterminant le prix auquel est vendu le poisson sur la plage, c'est à dire à un niveau de bénéfice qui leur convient, les compagnies exercent beaucoup de pression sur les équipages privés moins riches et sur les coopératives encore plus modestes. L'efficacité économique et physique des compagnies peut ainsi représenter une bénédiction à mille faces pour la pêche au Bénin en général.

### 2.2.3. Economies (Epargne) et Amortissement

La justification généralement offerte, pour l'introduction d'un système de crédit d'inspiration européenne dans la pêche pratiquée en Afrique de l'Ouest est que les pêcheurs eux-mêmes n'ont pas de système

d'épargne. Ce n'est cependant pas du tout le cas.

La méthode la plus connue pour faire de l'épargne sur la pirogue est d'avoir comme nous l'avons déjà vu, un fond d'amortissement de 35 % sur les bénéfices nets de la pêche. Dans le cas du système de partage moitié/moitié, il revient au propriétaire de la pirogue de prendre ses propres dispositions. A cause de la solide pression à laquelle tout détenteur d'argent liquide est soumis par les membres de sa famille, de ses clients et autres dépendants dans le contexte ouest-africain, il est nécessaire d'investir cet argent plutôt que d'essayer de le conserver en liquide. Le système qui a été inventé à cet effet est le système très connu de "tontines".

Le système de tontine est souvent raillé par les européens qui n'y comprennent pas grand chose le confondant avec un système d'investissement incluant l'intérêt. Comme ce système ne produit pas d'intérêts, il peut faire figure de système d'investissement pauvre, mais le fait est que son objectif est de produire un certain intérêt ; ou plutôt il est créé pour protéger les économies financières des pressions éventuelles de la famille ou des clients. Il permet également à l'individu de récupérer en une fois une quantité d'argent qu'il lui aurait été difficile d'accumuler autrement.

Le principe de la tontine est le suivant : un certain nombre de personnes qui se font confiance décident de se mettre ensemble et de contribuer à rassembler une certaine somme en fonds commun tous les X nombres de jours (5 jours, toutes les semaines, tous les mois). Le jour du ramassage, l'un des membres du groupe rassemble la somme globale et la remet à l'un des participants qui a été désigné récipiendaire cette fois-là. Ainsi, 40 femmes cōtisent 500 F CFA tous les 5 jours, après 200 jours, (40 fois 5 jours) la tontine va être terminée avec le dernier ramassage et la dernière distribution. L'ordre selon lequel l'argent sera distribué est déterminé par un tir au sort au début de la tontine. Cependant si cela s'avère nécessaire, il est possible de faire des arrangements pour changer de tour avec quelqu'un qui est programmé avant vous. Celui qui est chargé de la collecte des fonds reçoit une rémunération minimale (de 150 F CFA pour une tontine de 20.000 F). Parfois, on ne paie rien à celui qui collecte l'argent mais on met de côté une certaine somme destinée à une future activité du groupe.

Les tontines son extrêmement populaires dans toutes les classes de la société ; les collègues de bureau, des collègues d'université, par exemple peuvent organiser une tontine. Dans un petit village lagunaire, comme Hio (500 âmes environ), il y a constamment 6 ou 7 tontines en marche, ce qui signifie que dans la région les femmes peuvent participer à des tontines et déposer de 3.000 à 6.000 F CFA par mois pour cette activité. En fait, certaines femmes participent à plus d'une tontine, parfois elles s'inscrivent dans une "grande" tontine et parallèlement à une "petite" tontine.

Ces tontines sont également un système d'épargne utilisé par les propriétaires des pirogues. Il existe par exemple une tontine dans la région d'Avlékété qui réunit 22 propriétaires de pirogues qui cōtisent 20.000 F CFA tous les 5 du mois. Une personne ramasse donc 440.000 F CFA chaque mois, ce qui est suffisant pour acheter un moteur Yamaha pour la pirogue.

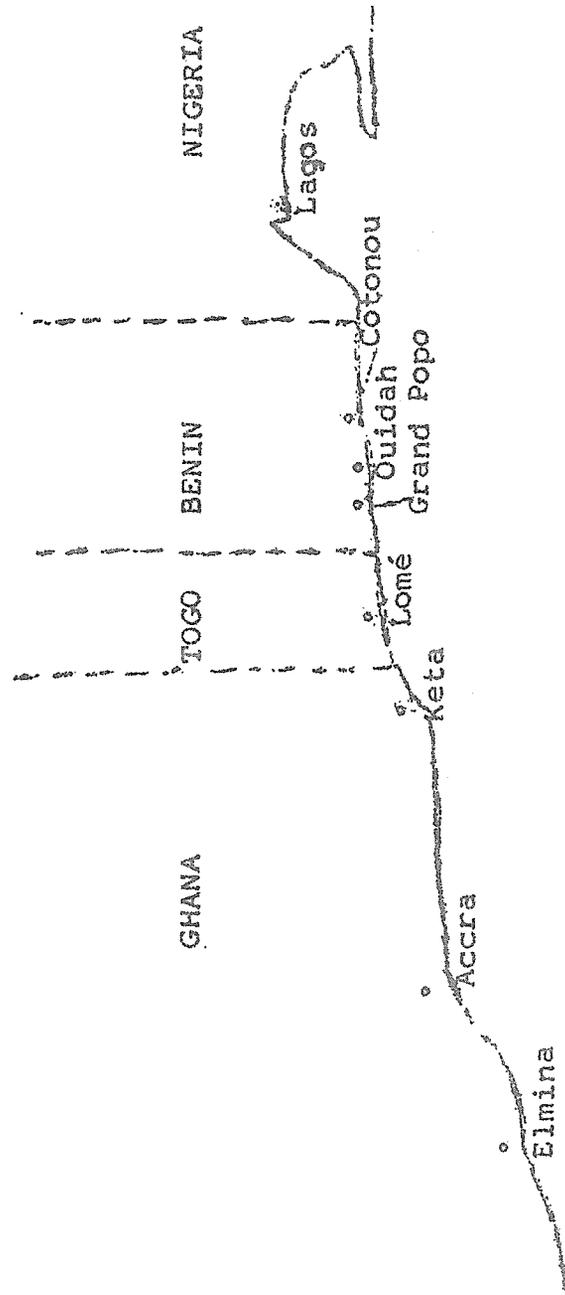
Bien entendu, il est important dans ce genre de système de n'accuser aucun retard de paiement. Dans ce cas bien précis, il est établi une amende de 2.500 F pour chaque jour accusé dans le retard du paiement après la date limite. Dans ces cas-là, également on ne paie pas de prime au responsable de la collecte ; on retient 1.000 F CFA à chaque distribution pour organiser une fête à la fin de la période de 22 mois.

En plus de ces méthodes institutionnelles d'épargne, il est toujours possible pour un individu d'emprunter de l'argent s'il doit faire face à des frais de réparations, ou remplacer son matériel de pêche. Un propriétaire de pirogue a souvent des femmes qui sont commerçantes et par qui il peut obtenir des prêts représentant ainsi une certaine solidarité du ménage. Une autre formule que l'on mentionne souvent mais qui est rarement mise en pratique est de pouvoir obtenir des prêts de la part des grandes vendeuses de poisson de Lamé ou de Cotonou. Cette possibilité est pour un propriétaire de pirogue un dernier recours en cas de désespoir, car lorsqu'un pêcheur a des dettes envers une vendeuse de poisson, il en deveint presque son esclave au travail. (Elle peut venir sur la plage et jeter son dévolu sur le meilleur poisson en montrant qu'elle a l'intention de l'acheter au début du marchandage) et ensuite offre n'importe quel prix. C'est pourquoi cette option est la dernière solution à laquelle les pêcheurs ont recours.

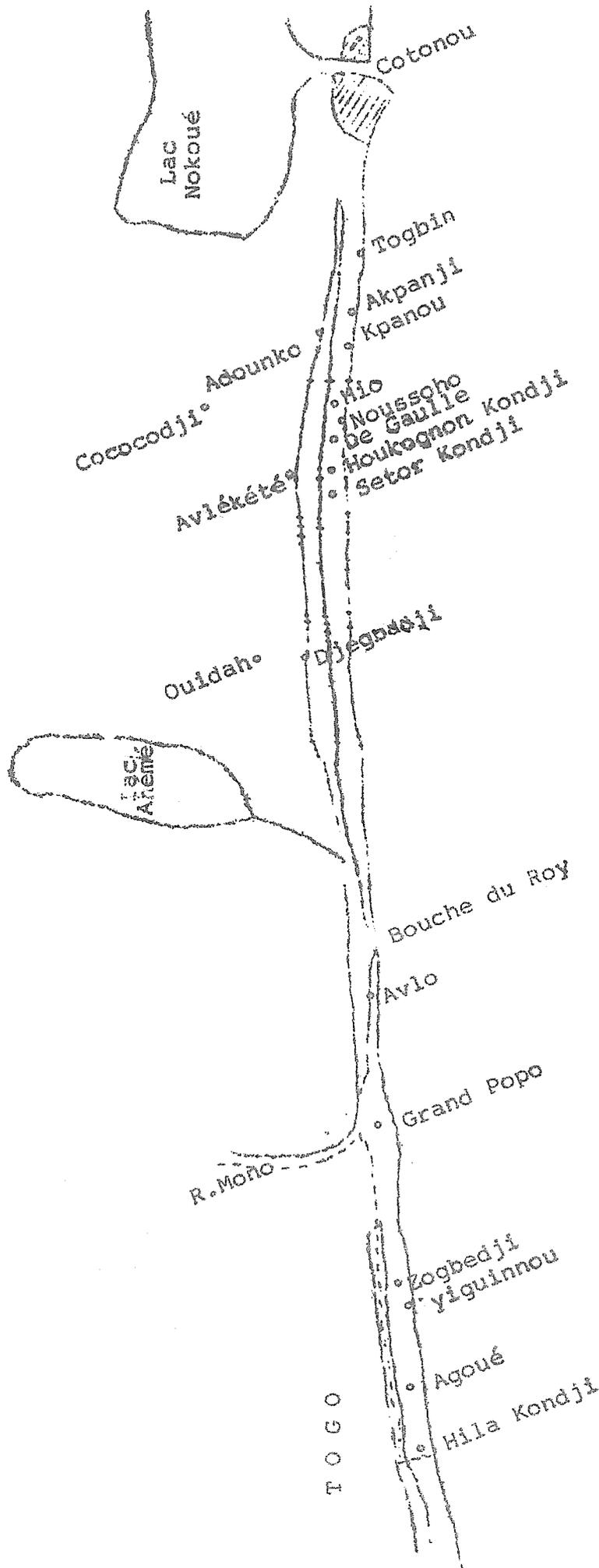
En somme, et contrairement aux points de vue développés très souvent, il n'y a pas de manque de système d'épargne parmi les pêcheurs béninois. Il est important de connaître ces systèmes et leur fonctionnement quand on envisage l'introduction d'un nouveau système de crédit. Il est évident que l'opération du système de crédit en principe semblable aux systèmes existants ne sera pas mal comprise et qu'elle pourra même inclure des dispositions de paiement traditionnel et des garde-fous pour empêcher les fuites.

### 2.3. Distribution et Commercialisation

Au moment de la préparation de ce rapport, l'idée était de traiter la commercialisation dans un chapitre à part. Au fur et à mesure que le rapport était rédigé, on s'est rendu compte que ce sujet méritait d'être traité dans un rapport spécifiquement destiné à cela, et dans lequel on donnerait plus de détails sur la consommation domestique au niveau du village ; cet aspect est donc pris en compte et ce rapport est en cours de préparation. On peut et on doit faire une importante observation sur ce sujet, cependant : la collaboration étroite de l'homme avec ses épouses dans le cadre de l'unité familiale pour la production du poisson, sa conservation et sa vente fait perdre son sens à toute estimation séparée de la rentabilité de cette activité pour chacun de ces éléments. Il est un fait que le pêcheur vend du poisson à ses femmes et à d'autres femmes de son environnement à un prix réduit. Toute tentative d'estimation de la rentabilité de la pirogue seule ne mènera donc qu'à la même conclusion déprimante que la pirogue est une affaire économiquement non rentable. En même temps, on voit que les femmes spécialisées en conservation et revente du poisson font des bénéfices appréciables sur leurs opérations. Quoique la pirogue en tant que telle ne paraisse pas avoir une rentabilité positive, l'opération globale dans la cellule familiale n'en reste pas moins bénéfique. Il est donc essentiel que les budgets des ménages soient examinés soigneusement avant que tout commentaire ne soit fait sur la rentabilité négative des pêches artisanales au Bénin. Une enquête à ce sujet est en train d'être menée et sera incluse dans un rapport sociologique qui est en cours de préparation sur le projet pilote du Bénin.



MAP OF RELEVANT PART OF WEST AFRICAN COAST



LA COTE DU BENIN

TOGO

Villages et campements de la côte de Adounko à Agouin

Villages lagunaires <sup>1/</sup>	Campements de plage	Groupes ethniques
Adounko	Akpanji Kpanou Koumassi	Xwla Keta, Kwla Xweda
Houndodji	Koffivi-Kondji	Keta
Adjahendji	Ahouangagbe	Xwla
Hio	Nousscho-Kondji De Gaulle-Kondji Belakou	Xwla, Adja, Keta Keta Xwla
Axlobwe	Metoko-Kondji	Xwla
Avlekete	Aziaglo	Xwla
Deme	Hokognon Setor-Kondji	Xwla, Fon, Keta Keta, Mina
Agbetotome		
	Nyahobo	Keta
Agouin	Azien	Keta
	Assion	Xwla

1/ Dans la région entière la population des villages lagunaires est du groupe ethnique Fon.

Note supplémentaire

Il n'y a pas de références dans ce rapport. Le travail ici publié ne se base pas sur la littérature, mais relève entièrement du travail de terrain effectué au Bénin de février 1984 à Février 1985 par Dr P. Jorion et Monsieur C. Atti Mama. Dans le programme de collecte des données et des renseignements ils ont été particulièrement aidés par Messieurs A. Lassissi et L. Zannou, vulgarisateurs du Projet Bénin, Madame E. Gandaho, Ph. Dangla du Coopérative des Femmes des Pêcheurs, Madame A. Simbi du CARDER-Atlantique, Madame G. Atchanhouin, K. Tzagli, C. Guidiglo, S. Follyet et Th. Adjabahoue. Nous les remercions pour leur aide ininterrompue.

## LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORTS

### Documents de travail/Working papers

- De Graauw, M. A., Etude de préfactibilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 55p. DIPA/WP/1 (Fr).  
1985
- Black-Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24p. DIPA/WP/2 (Fr).  
1985
- Gulbrandsen, O., A preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51p. IDAF/WP/3 (En).  
1985
- Jorion, P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Benin. Cotonou, IDAF Project, 42p. IDAF/WP/4 (En).  
1985
- Jorion, P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59p. DIPA/WP/4 (Fr).  
1985
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. Cotonou, Projet DIPA, 31p. IDAF/WP/5.  
1986

### Liste des rapports techniques et des documents choisis/Selected list of technical reports and documents

- Direction Nationale du Projet Modèle Bénin, Mise en place et plan d'exécution. Cotonou, Projet DIPA, 43p + 3 Annexes.  
1985
- Sheves, G.T., Integrated small scale fisheries projects : principes, approches, and progress in the context of the Benin prototype project. paper presented at the FAO/CECAF Workshop on Small-scale Fisheries Development and Management, Lomé 20-29 November 1985, 33p. (En. and Fr)  
1985
- Vetillart, R., Rapport d'étude préliminaire sur l'aménagement d'abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Rome 15p. + pag. var., BEN/79/005 et GCP/RAF/192/DEN.  
1983
- Wijkstrom O., Recyclage des personnels pêche en gestion et comptabilité (rapport de mission effectuée au Bénin). Rome, 3p. + 7 annexes, GCP/RAF/192/DEN.  
1984
- Paraïso, F-X., Rapport sur stages de recyclage en identification des poissons. Cotonou, 13p. + pag. var., GCP/RAF/192/D  
1985
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical technical and socio-economic aspects of fish production and processing. Paper presented at the FAO/CECAF workshop on Small-scale Fisheries Development and Management, Lomé 20-29 November 1985, 31p. (English and French).  
1985

